

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, le président**  
**Mme PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD, la commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CANNEBERGIÈRE  
À SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 19 juin 2024 à 13 h 30  
Centre de services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel  
1685, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel et Webdiffusion

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 19 JUIN 2024

ÉCHANGES INTRODUCTIFS.....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	3

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. DENIS THERRIEN.....	4
Mme ELIZABETH McGRAW .....	36
M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD .....	50

PAUSE

REPRISE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. DENIS THERRIEN.....	55
Mme ELIZABETH McGRAW .....	64
Mme SONIA SYLVESTRE .....	70
M. GUY CLOUTIER .....	84
Mme RÉBECCA PÉTRIN .....	87

MOT DE LA FIN .....	97
---------------------	----

### **SÉANCE AJOURNÉE AU 19 JUIN 2024 À 19 h**

---

**SÉANCE DU 19 JUIN 2024**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5

**LE PRÉSIDENT :**

10

Alors, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel. Dans un premier temps, je souhaite vérifier si le porte-parole de l'initiateur du projet a déposé de nouveaux documents depuis hier. Est-ce que vous avez... vous avez déposé des documents depuis hier avec la nouvelle présentation?

15

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, mais j'ai de la misère à vous entendre. On ne comprend rien.

20

**LE PRÉSIDENT :**

On va ajuster ça. C'est bon? Vous m'entendez mieux maintenant?

25

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Un petit peu mieux.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà. Donc j'essayais de vérifier avec vous si, depuis la séance d'hier, vous avez déposé des documents pour éclairer davantage votre projet, puisque la présentation que vous avez faite a amené une certaine optimisation de ce projet-là.

35

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, j'ai déposé beaucoup de documents.

**LE PRÉSIDENT :**

OK. Merci. Du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents? Avez-vous déposé des documents ou voulez-vous déposer des documents pour éclairer davantage?

40

**Mme ANNIE OUELLET :**

Oui, au niveau du MELCCFP, des nouveaux documents seront déposés. Je peux laisser Marie-Hélène Fraser en expliquer le contenu.

45

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, s'il vous plaît.

50

**Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

Oui, donc pour les fins de la Commission, j'ai cru bon d'apporter des éléments supplémentaires, là, de la documentation pour les fins de la Commission. Il y a certains documents, aussi, que pour les... lorsque je répondrai à des questions cet après-midi, là, qui fera l'objet de partage, sont aussi présentés.

55

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci. C'est tout du côté du MELCCFP? Merci. – Et du côté du MAPAQ, avez-vous déposé quelque chose ou comptez-vous déposer?

60

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GOUBOUT :**

Ce que je comprends, c'est que du côté du MAPAQ, il y a une partie de la présentation qui n'a pas été faite hier du PowerPoint qui a été déjà déposé. Alors il n'y a pas de nouveau document aujourd'hui.

65

**LE PRÉSIDENT :**

La partie restante, c'est clair que quand on va aborder un enjeu qui va le toucher, on va vous donner la parole à nouveau pour que vous puissiez compléter. Merci. Et du côté du ministère des Transports, est-ce qu'on compte déposer de la documentation? Nous les avons en ligne. Bonjour.

70

75 **Mme LOUISE MILLETTE :**

Oui, je l'ai. Bonjour, Monsieur le Président. Non, pour le moment, aucun document à déposer.

80 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

85 **Mme LOUISE MILLETTE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

90 Du côté de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, il y aurait-tu quelque chose à déposer?

**M. MAXIME DAUPLAISE :**

Il n'y a aucun document à déposer.

95

**LE PRÉSIDENT :**

Aucun dépôt. Merci. – MRC Pierre-De Saurel?

100 **Mme MYRABELLE CHICOINE :**

La même chose, aucun document.

**LE PRÉSIDENT :**

105

Merci. Alors le registre est ouvert maintenant et vous pouvez vous y inscrire pour venir poser vos questions, comme on l'a fait hier. Donc il suffira juste de vous rendre à l'arrière de la salle, à la table d'accueil pour vous y inscrire. Pour les personnes à distance, il suffit de cliquer sur le lien permettant d'accéder au formulaire dans le site Web du BAPE ou dans la diffusion en direct sur Facebook. Vous pouvez également vous inscrire par téléphone en composant le 1-800-463-4732 poste 6. Je répète : 1-800-463-4732, poste 6.

110

115

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique – ce que je souhaite vivement – ou encore de transmettre un commentaire ou une image commentée, veuillez en faire part dès que possible à Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, qui est à la table située à l'arrière de la salle. Elle pourra vous préciser les modalités.

120

Je tiens à rappeler les règles de procédure en audience publique. Comme je l'ai fait hier, je demande aux participantes et participants d'éviter les préambules, dans la mesure du possible, dans leurs questions. Deux questions par intervention sont permises, et ce, sans sous-question.

125

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions si le temps le permet au cours de la séance. Toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées. Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés.

130

Je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

135

Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire-là. Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook Live et sur notre site, dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

140

Cela dit, j'aimerais inviter monsieur Denis Therrien à se rapprocher de la table des intervenants pour poser ses questions de cet après-midi. Bonjour.

**M. DENIS THERRIEN :**

Bonjour.

145

**LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue, Monsieur Therrien.

**M. DENIS THERRIEN :**

150 Bonjour, Monsieur le Président. Mes questions, elles vont être axées plus sur le transport  
et la sécurité. Initialement, je pense que le projet était prévu, genre, plus ou moins septembre, le  
début, mais là, j'ai su qu'il va être retardé de quelques mois. Ça veut dire que s'il est retardé de  
quelques mois, le transport va se faire dans la période de dégel. Période de dégel égale que les  
155 charges dans les camions vont être diminuées. Moi, je voudrais savoir de quelle façon elles vont  
être récupérées, ces tonnes de sable là. Elles vont-tu être... elles vont-tu être axées plus par jour  
ou ça va être à la fin du projet?

**LE PRÉSIDENT :**

160 Merci pour la question. – Monsieur Lupien?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

165 Effectivement, très bon point. On n'utilisera pas la période de dégel, parce  
qu'économiquement, pour nous, ce n'est pas viable. C'est-à-dire que mettre 30 tonnes dans le  
camion au lieu de 37.5 tonnes, ça augmente le nombre de voyages, ça augmente nos coûts, ça ne  
nous intéresse pas. Ce qui veut dire qu'on va reprendre le transport, s'il n'est pas fini, suite à la  
période de dégel.

**M. DENIS THERRIEN :**

170 Ça veut dire à la fin du projet?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

175 Bien, pas à la fin du projet, là, mais... Non, ce n'est pas la fin du projet. Le projet est  
beaucoup plus long que ça. La construction, c'est quand même assez long, là.

**M. DENIS THERRIEN :**

180 OK.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

185 Le transport, c'est juste un élément parmi tant d'autres, là.

**M. DENIS THERRIEN :**

190 Pardon?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Le transport, c'est un élément parmi tant d'autres.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est à la phase de la construction?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

200 Vous dites?

**LE PRÉSIDENT :**

205 C'est au moment de la construction?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

210 Oui, oui, c'est au moment de la construction, effectivement, pas après. La construction est plus longue que la durée du transport. C'est ce que je veux dire.

**M. DENIS THERRIEN :**

215 OK. *Astheure*, là, il va y avoir du transport de la machinerie sûrement, parce qu'il va y avoir des pelles mécaniques ou je ne sais pas trop, là, des bulldozers. Ça va emmener d'autre transport. Après ça, il y a 7 hectares dans le milieu humide. Le milieu humide, est-ce qu'on va extraire, là, de... du sable, de la boue, de la glaise, quoi que ce soit? Si oui, il va y avoir des nombres de transports attribués à ça?

220 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

225 **M. ÉRIC LUPIEN :**

On ne touche pas aux milieux humides à part 3 %. Ce n'est pas 7 hectares, c'est 3 %, qui représente 2000 mètres carrés seulement, qui vont être réaménagés. Puis on ne sort rien de là, on fait juste mettre du sable par-dessus.

230 **M. DENIS THERRIEN :**

OK, il n'y a rien... il n'y a pas d'extraction qui va se faire là?

235 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Non, on a un bilan zéro, parce que le transport est beaucoup trop coûteux.

**M. DENIS THERRIEN :**

240 OK. Et puis, dans le même ordre d'idée, là, il va... il y a 15 hectares de boisé. Ça, ça va être... ça va être défriché, ça va être enlevé, ça, ce boisé-là, ça va emmener de la machinerie forestière, ça va emmener des... sûrement que le bois qui va être là, qui va être enlevé, je pense que le bois, il va être obligé de sortir du site.

245 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Vous parlez... Excusez. Je peux y aller?

250 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, allez-y, allez-y.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

255 Vous parlez à Sainte-Anne-de-Sorel?

**M. DENIS THERRIEN :**

Oui.

260

**M. ÉRIC LUPIEN :**

À Sainte-Anne-de-Sorel, on ne coupe pas d'arbres, ou ça va être minimal. Il va y avoir quelques arbres dans les lignes qui vont être coupés, mais on ne coupe pas d'arbres, on va en planter 60 000 mètres carrés.

265

**M. DENIS THERRIEN :**

Et si vous... Parce qu'à un moment donné, on disait qu'il y avait 15 hectares de boisé. Ça fait partie de Sainte-Victoire, ces hectares-là?

270

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Non, c'est que vous... Il y a une confusion entre le projet que j'ai présenté au 30 avril et celui que j'ai représenté hier, qui est différent, où est-ce qu'on ne touche plus aux milieux humides, on ne coupe plus d'arbres et où on va mettre... on va créer environ 1 600 % plus de milieux humides et, aussi, jusqu'à 60 000 mètres carrés d'arbres supplémentaires. Fait qu'il n'y a pas d'extraction de bois majeure qui va être faite là.

275

**M. DENIS THERRIEN :**

OK, parce qu'on avait lu dans les journaux, Monsieur le Président, que...

280

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, vous êtes déjà à cinq questions.

285

**M. DENIS THERRIEN :**

Pardon?

290

**LE PRÉSIDENT :**

Vous en êtes déjà à cinq.

295

**M. DENIS THERRIEN :**

Bien, je suis rendu à quatre, là, mais... Je peux me réinscrire, si vous voulez.

300

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vous laisse poser celle-là et puis...

**M. DENIS THERRIEN :**

305

Parce que moi, qu'est-ce que j'ai *lit* dans les journaux, des fois, c'est... ce n'est pas clair, clair. On me parlait de 15 hectares de boisé qui étaient pour être enlevés. C'est ça que j'avais compris dans l'article du journal. Puis là, on me dit que ce n'est pas ça.

310

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Exact. Vous avez bien compris, vous avez bien saisi. Ce n'est plus le même projet qu'au 30 avril. C'est ce que j'ai... c'est ce que nous avons présenté hier.

315

**M. DENIS THERRIEN :**

D'accord.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

320

Je vais le réitérer, on ne fera pas... on n'aura pas de coupe de bois majeure à Sainte-Anne-de-Sorel; au contraire, on va créer... on va faire de l'ajout de couvert forestier, supplémentaire à l'existant. Idem pour les milieux humides.

325 **M. DENIS THERRIEN :**

Fait que si j'ai bien compris, Monsieur le Président, il va y avoir moins de bois qui va être enlevé, ça veut dire qu'il va y avoir moins d'arbres de plantés en fin de compte? C'est toujours le ratio 1.25 pour 1 enlevé? Et ça demeure...

330 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Non.

335 **LE PRÉSIDENT :**

Non.

340 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Ce n'est pas ça du tout. En réalité, je n'ai rien à compenser quand que je ne coupe rien à Sainte-Anne. Je ne coupe rien, je n'ai rien à compenser.

345 **M. DENIS THERRIEN :**

OK.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

350 Donc ce qu'on fait, c'est un don supplémentaire de couvert forestier pour améliorer le couvert forestier général de la MRC.

**M. DENIS THERRIEN :**

355 Parfait.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

360 Même chose pour les milieux humides.

**LE PRÉSIDENT :**

365 Mais de toutes les façons, ma collègue a quelques questions à poser aussi sur les questions de ratio, on reviendra dessus. Mais puisqu'on revient toujours sur le transport, ce serait quand même intéressant que vous brossiez un peu le portrait de la situation actuelle sur le tracé tel que vous l'avez prévu, toujours en matière de transport, est-ce qu'on va avoir des enjeux? Alors ce serait à confirmer avec vous, là. Est-ce qu'on aurait des enjeux de nuisance, par exemple, de sécurité? Est-ce qu'il y aura des questions de congestion?

370 Si on regarde, vous nous avez parlé, par exemple, de nuisance sonore qui pourrait modifier de façon peu perceptible la qualité de... la qualité du milieu, mais on ne sait pas, par exemple, sur quelles données vous vous fondez pour le dire. Est-ce que vous avez fait des simulations? Vous avez fait un état de référence? Qu'est-ce que cela représente?

375 En tout cas, tous ces portraits-là et les problèmes aussi que vous anticipez, problèmes nouveaux, est-ce qu'il y aura une aggravation de la situation sur les tronçons par rapport à l'ajout de camions à... aux cinq mètres, par exemple, sur le trajet. Si vous pouvez nous faire un portrait plus clair de cet ensemble, bien, on serait mieux... on serait mieux lotis à cet (inaudible).

380 **M. ÉRIC LUPIEN :**

C'est bon, j'ai compris la question. On s'appuie sur deux... deux références qui sont très importantes. On a le ministère des Transports, hier, qui nous a présenté les impacts au niveau sonore, qui sont *normals*, car on fait du transport normal. Pour ce qui est du dommage des routes, hier, le ministère des Transports a mentionné que les routes étaient faites pour supporter ce genre de transport là et que les... l'usure était marginale.

390 La partie au niveau de Sainte-Anne-de-Sorel, où est-ce que cette partie de route là appartient à Sainte-Anne-de-Sorel, on a fait faire une étude, nous, par une firme qui s'appelle Tetra Tech, pour nous faire le statut de la route. Puis à partir de là, on a développé une entente conjointe avec la Municipalité de Sainte-Anne afin que Fruits des Îles puisse prendre sa part de responsabilité si des bris subvenaient. Mais encore, dans le but de bien prendre la mesure, Fruits des Îles s'est engagée, à ses frais, à faire un scan de la route avant les travaux et après les travaux. Cette entente-là doit être entérinée par le conseil de Ville au prochain conseil de Ville.

395

**LE PRÉSIDENT :**

OK. Alors donc, l'une des deux références auxquelles vous faites allusion, c'est l'étude de Téra... Comment vous avez... Téra Tech?

400

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui. Ce n'est pas une étude, en passant, c'est une interprétation.

405

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une interprétation.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

410

(Inaudible) spécialiste en conception de route à qui j'ai demandé l'avis.

**LE PRÉSIDENT :**

415

OK. Est-ce que ce document-là vous l'avez déposé? Est-ce qu'il est disponible pour consultation?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

420

Non, compte tenu que ce n'est pas une étude déposée... ce n'est pas une étude officielle.

**LE PRÉSIDENT :**

OK.

425

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Moi, autrement dit, j'ai demandé une opinion de cette dame-là pour pouvoir aller... aller jaser avec les gens, puis on en est arrivé aux mêmes conclusions, c'est ça qui était... qui est intéressant.

430

**M. FÉLIX GRENIER :**

435 Monsieur le Président, vous avez la référence des extraits de l'analyse de Tétra Tech dans le document de référence qui vous a été déposé. Dans les 20 questions qui avaient été soumises, on a composé des réponses, et vous avez la... les extraits de l'analyse de l'entreprise dans ce document de référence là.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

440 Préliminaire.

**LE PRÉSIDENT :**

445 OK, merci. Et la deuxième référence, à quoi faites-vous allusion? C'est quoi...

**M. ÉRIC LUPIEN :**

C'est le ministère des Transports.

450 **LE PRÉSIDENT :**

Encore... plus encore?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

455 Encore, que moi j'ai discuté avec une madame Lavallée, une directrice, à savoir si le trajet que j'empruntais était permis, et la réponse a été oui...

**LE PRÉSIDENT :**

460 OK.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

465 ... à ce niveau-là et qu'il n'y avait pas de problème en fonction du nombre et du type de camion et de son chargement. Puis hier, les gens du ministère du Transport ont effectivement confirmé tout cela.

**LE PRÉSIDENT :**

470

On comprend qu'il n'y a pas eu une étude spécifique dans le contexte du projet pour voir quel est l'état de référence actuel en matière de climat sonore lié à la circulation...

**M. ÉRIC LUPIEN :**

475

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

480

... tel que cela pourrait devenir.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

485

Ça, c'est autre chose, là. Là, vous m'emmenez sur le sonore.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

490

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, j'ai une... j'ai des résultats préliminaires que je peux montrer.

**M. FÉLIX GRENIER :**

495

Encore une fois, dans le document qui vous a été remis, le document de référence avec les... C'est encore une fois dans le document de référence qui vous a été envoyé au début de la semaine, avant la séance. Ensuite, en réponse à l'ensemble des questions qui avaient été déposées au BAPE. Peut-être que, Éric, tu as...

500

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, oui.

505 **M. FÉLIX GRENIER :**

... plus d'information, là...

510 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Au fond, je peux partager un document, là. Je peux partager en ligne?

**LE PRÉSIDENT :**

515 Allez-y.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

C'est bon?

520

**M. FÉLIX GRENIER :**

Tu peux la lire.

525 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Hum?

530 **M. FÉLIX GRENIER :**

Lis-la, lis la réponse.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

535 Non, non, non, ce n'est pas ça... Je parle de quoi avant. Là, on voit un petit... le tableau qui est là, c'est un comparable au niveau des décibels/heure entre...

**LA COMMISSAIRE :**

540 Pouvez-vous agrandir, s'il vous plaît?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui.

545

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est petit, hein? C'est...

550

**M. FÉLIX GRENIER :**

(Inaudible) agrandir un peu.

**LA COMMISSAIRE :**

555

Si possible.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

560

Pas capable de grossir, là.

**M. FÉLIX GRENIER :**

Peut-être agrandir le pourcentage, là.

565

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Je ne peux pas le grossir. *So be it.* Je vais les dire au pire.

570

**LE PRÉSIDENT :**

C'est clair qu'on ne peut pas plus que ça.

**LA COMMISSAIRE :**

575

On va vous écouter.

**LE PRÉSIDENT :**

580 Allez-y, dites-nous... donnez le...

**M. ÉRIC LUPIEN :**

585 On va se contenter de ça. Au fond, il y a eu un comparable entre... On a pris une firme qui s'appelle MJM Conseillers en acoustique et ils ont fait une étude. C'est-à-dire que, pendant deux jours, il y a eu des micros d'installés sur trois points importants du réseau routier, dont un à l'entrée de la ville, un autre en plein milieu du chemin entre le point de dépôt, qui est le 1350, et le début de la ville, et on avait un autre point, aussi, de mesure au lieu de livraison, si on veut.

590 Donc il y a un échantillonnage qui a été pris là, qui a donné un niveau de décibels qu'on voit dans la colonne du centre, c'est-à-dire à l'arrêt-stop, 66 décibels de bruit de fond et lors du passage du camion spécifique, on avait trois décibels de plus, à 69. Ce qui est dans les normes bien, bien standards.

595 Devant l'église, on avait un bruit de fond de 73 dB(A) qui a été mesuré et au passage du truck, il est à 67, donc ça a baissé à cet endroit-là. Ça veut dire que lors de la mesure des bruits de fond, il devait y avoir quelque chose, de la construction ou il y a eu des... plus de transport plus bruyant cette journée-là, donc la moyenne a baissé. On parle de -6 décibels.

600 Ce qui veut dire qu'au fond, il y a quand même un bruit de fond assez... il y a un bruit de fond constant aux alentours de l'école, et on le comprend, c'est un petit peu le centre-ville, là. C'est normal qu'on trouve ces lectures-là.

605 On a aussi au 1033 Chenal-du-Moine, qu'il a été mesuré 68 décibels de bruit de fond, dB(A), et on est arrivé à 70 décibels, soit deux décibels de plus. Et au 1350, Chenal-du-Moine, on avait 66 décibels puis on est arrivé à 72 décibels. Ce qui fait que le constat du spécialiste, dans son résumé, nous dit :

610 *« Pour résumer, selon notre analyse préliminaire, la circulation des camions sur le Chenal-du-Moine devrait générer une augmentation du niveau sonore, sur une période d'une heure, de 3 à 6 décibels par rapport au niveau de bruit aux résidences riveraines du chemin du Chenal-du-Moine, soit un niveau moyen de 67 à 72 dB(A).*

615 *Basé sur cette information disponible sur le gouvernement... sur le site du gouvernement du Québec, les niveaux de bruit évalués en bordure de route – parce que*

les bruits sont évalués en bordure de route et non chez les citoyens – *sont comparables au niveau de bruit généralement perçu pour une rue animée ou lors de fonctionnement* – un comparatif – *d'un aspirateur. Ces niveaux de bruit peuvent être (sic) créer une incommodité lors de conversations téléphoniques, par exemple.* »

620

Donc lui, ce qu'il a voulu m'expliquer parce que je lui ai posé la question, c'est que si quelqu'un marche sur le bord de la rue, il est avec son cellulaire, bien, lorsque le truck passe, bien, il va avoir de la misère avec sa conversation. C'est ce que ça veut dire.

625

L'autre chose aussi, on avait une mesure de vibration qui était très marginale, qui est en ligne directement à ce que... avec le ministère du Transport nous a dit hier. On avait 22 miles/seconde, ce qui est une unité de mesure au niveau des vibrations, c'est marginal. Donc c'est tout en ligne avec ce que le ministère des Transports a dit hier.

630

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. On va... je vais me tourner, bien sûr, du côté du ministère de Transports, parce que vous avez, bien, eu quand même des interactions pour voir aussi, c'est... quelle est l'idée que le ministère lui-même fait du portrait qu'il vient de nous dresser par rapport à toutes les questions de congestion potentielle, de... d'enjeux anticipés, de problèmes anticipés en termes d'aggravation ou non sur les tronçons qui vont être empruntés? Quelle est l'évaluation? Quel est le portrait que vous en faites par rapport à ce que l'initiateur apporte comme données?

635

**M. DENIS THERRIEN :**

Moi, les décibels, je n'avais même pas pensé à cet...

640

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, Monsieur Therrien. Bien, puisque c'est vous qui posez la question...

645

**M. DENIS THERRIEN :**

Oui, oui...

650

**LE PRÉSIDENT :**

J'essaie juste de creuser la question que vous posez avec...

655 **M. DENIS THERRIEN :**

Oui, d'accord. Je n'avais pas...

660 **LE PRÉSIDENT :**

Là, je suis avec le ministère des Transports.

**M. DENIS THERRIEN :**

665 Je n'avais pas anticipé les décibels, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui... non, non, c'était... On a posé la question au ministère des Transports.

670

**M. DENIS THERRIEN :**

OK.

675 **LE PRÉSIDENT :**

Moi, je les vois, mais vous, vous ne les voyez pas.

**M. DENIS THERRIEN :**

680

OK, c'est beau.

**LE PRÉSIDENT :**

685 Vous pouvez la voir là, elle va répondre.

**M. DENIS THERRIEN :**

690 Parce que vu que vous me regardiez, je pensais que vous me posiez la question à moi.

690

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, parce que je la regardais. Je vous remercie. Donc on va l'écouter. – Vous avez la parole.

695

**Mme LOUISE MILLETTE :**

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. En lien, dans le fond, on va décortiquer un petit peu les volets. On a abordé le volet du bruit. Donc pour débiter, le bruit, on a le spécialiste avec nous, monsieur Bernard Hétu, au niveau de la direction générale des projets routiers et de l'encadrement en exploitation.

700

Par la suite, je vais passer la parole à monsieur Nicolas Cyr en lien avec la gestion de circulation, qui va venir parler un petit peu en lien avec les enjeux de circulation.

705

Puis vous avez parlé aussi camionnage, donc on avait notre collègue, hier, spécialiste Sebastian Calleja, pour le camionnage. Puis on poursuivra avec la chaussée, avec monsieur Denis St-Laurent, en lien avec les enjeux au niveau de la chaussée. Donc je passe la parole à monsieur Bernard Hétu, en lien avec le bruit.

710

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. On vous écoute.

715

**M. BERNARD HÉTU :**

Oui, bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

720

Bonjour.

**M. BERNARD HÉTU :**

725

Écoutez, est-ce que... Honnêtement, je n'ai pas de présentation ou d'analyse profonde à faire ? Honnêtement, je viens de prendre connaissance de l'étude. J'étais absent hier soir, donc je suis relativement nouveau dans le dossier. Est-ce qu'il y a des questions spécifiques concernant le bruit?

730 Parce que là, je viens de jeter un petit coup d'œil sur les résultats qui ont été présentés il y  
a quelques minutes. Donc première approche, oui, l'approche a l'air correcte. Les niveaux sonores  
sont relativement élevés, mais je comprends qu'ils sont pris proche de la route et non pas sur les  
terrains résidentiels, ce qui peut expliquer les différences. Pour le reste, je ne peux pas me  
735 prononcer, là, sur la validité ou pas de l'étude. Alors je ne sais pas qu'est-ce que je peux apporter  
pour l'instant comme aide.

**LE PRÉSIDENT :**

740 Parce que vous n'avez pas pris connaissance du dossier. On le comprend, là. Mais de votre  
expérience, de la documentation que vous avez, en général, sur les secteurs qui sont concernés  
par le projet, est-ce que de... de l'information qu'on a reçue, est-ce que vous êtes en mesure de  
valider que les enjeux, par exemple, l'aggravation de la circulation, les problèmes... des nouveaux  
ne vont pas apparaître, par exemple, avec le nombre de véhicules lourds qui est attendu sur ce  
genre de tronçon là? La sécurité, les nuisances, la congestion, est-ce qu'on... vous avez une  
745 information complémentaire à apporter pour éclairer la discussion?

**M. BERNARD HÉTU :**

750 Bien, écoutez, je vais terminer avec ce qui... le domaine qui me concerne, en fait, c'est le  
bruit routier. Pour la question de la congestion ou des risques de sécurité, je vais devoir me référer  
à mes collègues.

755 Autrement, bien, écoutez, le bruit, c'est quelque chose qui n'est pas facile à calculer puis  
qui n'est jamais très facile à comprendre pour les gens, parce qu'on est toujours, en fait, en relativité  
par rapport à des niveaux sonores préexistants qui sont plus ou moins importants.

760 Alors, la question est de savoir, oui, est-ce que ça va faire des nuisances ou du bruit de  
plus? C'est... oui, probablement, mais l'augmentation n'est pas nécessairement importante, dans  
la mesure où quand il y a des routes qui ont déjà un débit important avec un camionnage déjà  
relativement imposant, le fait d'ajouter quelques ou même plusieurs dizaines de camions par jour,  
si on ne nous le dit pas, là, « tu vas voir un impact », bien, ça peut se mélanger à la circulation  
existante. Puis le niveau global de bruit, il va augmenter, mais pas énormément.

765 On sait que, pour une route, doubler la circulation, si on maintient la même vitesse, même  
pourcentage de camions, doubler la circulation, c'est un ajout... c'est comme doubler une source  
acoustique, c'est un ajout de trois décibels. Donc il faut comprendre que c'est deux fois plus

d'énergie acoustique, mais on percevrait trois décibels de plus. Pour avoir l'impression d'un bruit deux fois plus fort, ça prendrait dix décibels de plus, et ça, c'est dix fois plus de circulation. Alors, bien sûr, on n'est pas du tout dans ces ordres de grandeur.

770

Par contre, il y a toujours de l'appréhension à savoir que, oups, s'il y a un chemin qui est plus tranquille, s'il y a du camionnage qui apparaît, bien, la personne, le riverain, le citoyen peut se dire : « Ah, ça va me déranger puis ça m'agace. » Et effectivement, de voir passer un camion de la même compagnie, bien, on peut associer ça à quelque chose de désiré ou de non désiré.

775

Mais globalement, ça peut faire certaines hausses, mais pas de manière significative, sauf peut-être sur un rang où j'ai cru voir qu'actuellement le camionnage est interdit. Donc là, ça risque de faire un changement plus important, mais il faut se rappeler que c'est une situation temporaire. Ce n'est pas dans la phase d'exploitation de la culture pendant des décennies, là. On s'entend que c'est quelques semaines ou quelques mois.

780

Donc ça va être à surveiller, mais les résultats qu'on nous a présentés tantôt, bon, je vois que c'est un niveau équivalent horaire, donc une moyenne énergétique sur une heure. Est-ce que ça veut dire que ce serait ce niveau-là en moyenne de 8 h à 17 h, mettons, là, si je ne me trompe pas sur les heures? Bon, ça serait, à ce moment-là, une petite hausse qui serait perceptible, mais qui, de prime abord, ne va pas nécessairement déranger beaucoup les gens si, comme je vous dis, il y a déjà une circulation régulière.

785

**LE PRÉSIDENT :**

790

Et juste pour préciser... bien, je vais laisser tout à l'heure ma collègue de revenir sur un aspect. Juste pour préciser... et on va... on reviendra aussi sur le... si madame Ouellet, tout à l'heure, par rapport aux valeurs qu'il a données pour les nuisances sonores.

795

Mais j'aimerais savoir : est-ce qu'en dehors de la note d'instructions 98, est-ce que vous, à votre niveau, vous avez une norme qui couvre ce genre de bruit là, qui est lié au transport du matériel lourd?

**M. BERNARD HÉTU :**

800

Bien, en fait, oui et non. C'est que, oui, au Ministère, on a une politique sur le bruit routier qui est en place depuis 1998, là, qui comprend deux volets, donc un volet de nuisances à corriger pour des routes déjà en place lorsque le bruit dépasse un certain seuil, et on a l'approche de planification intégrée qui vise les... d'abord les MRC à obliger à considérer le bruit dans

805 l'aménagement de nouvelles zones sensibles. Mais cette approche-là, aussi, concerne la  
responsabilité du ministère des Transports quand il y a des projets routiers.

810 Quand on arrive avec un projet routier qui est susceptible d'augmenter le niveau sonore, on  
va avoir une grille pour calculer l'impact puis, au besoin, on va mettre des mesures d'atténuation.  
Ça, c'est sous la responsabilité du ministère des Transports.

815 Donc quand on tombe dans un projet qui relève du privé, d'une municipalité, d'une industrie  
quelconque, on n'a pas de critères, on ne peut pas empêcher l'utilisation de la route, là, qui  
évidemment est là pour servir le déplacement des personnes et des marchandises.

820 Alors, dans ce cas-ci, je comprends qu'au niveau du site de construction, bon, il y aura des  
autorisations auprès du ministère de l'Environnement qui, elle-même, effectivement, a des lignes  
directrices pour la gestion du bruit de chantier. Nous autres, au Ministère, on a également des  
lignes directrices relatives au bruit de chantier, mais de nos chantiers routiers et ce n'est pas  
exactement les mêmes critères. Les chantiers routiers, c'est souvent quand il y a, par exemple, des  
travaux qui sont à quelques mètres des maisons. Là, dans ce cas-ci, comme un site un peu  
industriel, on peut être à une bonne distance des riverains, sauf pour l'aspect transport.

825 Alors pour résumer, c'est qu'on n'a pas... on a nos normes concernant la gestion du bruit de  
chantier, mais on ne va pas nécessairement... Dans ce cas-ci, par exemple, on ne peut pas forcer  
ou obliger évidemment à respecter certains critères, ce n'est pas de notre ressort. On peut appuyer  
certaines pratiques pour limiter, comme l'horaire, la vitesse... peut-être la vitesse, mais surtout  
l'horaire. Mais au-delà de ça...

830 Je sais que dans certains projets routiers, même si on... par exemple, si on a besoin de  
faire un chemin de déviation, on va considérer la nuisance complémentaire sur ce chemin de  
déviation pendant les travaux. Donc ça fait partie de notre chantier au sens large.

835 Dans ce cas-ci, est-ce que de dire que les routes utilisées par les transports, c'est considéré  
une zone de chantier? C'est un peu délicat, là. Comme je vous dis, ça s'ajoute au trafic ambiant,  
donc on a des recommandations, mais on n'a pas de... ce n'est pas une loi.

**LE PRÉSIDENT :**

840 Merci.

**Mme LOUISE MILLETTE :**

Je pourrais... Monsieur le Président...

845

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

850

**Mme LOUISE MILLETTE :**

Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je pourrais ajouter... Là, on parle avec notre expert au niveau du bruit au ministère des Transports. Comme il vous le mentionne, nous, c'est pour nos chantiers, il y a quand même des règles au niveau du ministère de l'Environnement aussi à cet effet-là.

855

En lien avec la circulation, donc, j'aimerais peut-être juste vous donner une certaine précision avec notre spécialiste en gestion de circulation. Donc il y a des véhicules lourds qui circulent présentement sur les routes, les itinéraires qui sont proposés par le promoteur, et je pourrais laisser la parole à monsieur Nicolas Cyr en lien avec la gestion de circulation. Et pour démontrer un peu le nombre de véhicules actuellement qui passent sur ces axes-là et le nombre de véhicules lourds qu'on a actuellement et avec le nombre additionnel qui sera ajouté avec le transport de sable. Parce qu'un coup que le transport de sable va être fait, par la suite, bien, c'est l'opération de l'entreprise qui va se faire.

860

865

Fait que comme on mentionne, on ne peut pas empêcher les véhicules de circuler sur notre réseau, mais ce qu'on peut vous démontrer, c'est le nombre de véhicules actuels qui passent, avec le nombre de véhicules lourds, puis l'ajout qu'il va y avoir, bien, c'est un pourcentage qui est faible. Ça, c'est un volet, monsieur Cyr va pouvoir vous entretenir à ce sujet-là.

870

En lien avec le rapport, si vous voulez nous envoyer le rapport qui a été présenté au niveau sonore, on pourrait le consulter davantage, parce qu'on n'avait pas en main cette information-là. Fait que si jamais vous voulez, on pourrait le consulter.

875

Et en lien avec les chaussées, bien, on en a parlé hier. Fait que je vous laisse monsieur Cyr, comme expert en gestion de circulation. Puis par la suite, au niveau sécurité routière, que vous avez abordé, lorsque monsieur Cyr aura terminé, on pourra passer la parole à monsieur Patrick Desjarlais, qui est notre spécialiste en sécurité routière, en lien avec les appréhensions sur le nombre de camions.

880

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. – Monsieur Cyr?

885

**M. NICOLAS CYR :**

Bonjour. Nicolas Cyr, pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Bien, c'est ça, je voulais vous parler un peu du trafic, là, qui existe, là, sur les routes qu'on parle. Je pourrais peut-être vous partager une carte, si vous voulez.

890

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

895

**M. NICOLAS CYR :**

Je ne sais pas si c'est apparu.

900

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on le... on le voit.

905

**M. NICOLAS CYR :**

Bon. Donc on va diminuer un peu. Donc on regarde un peu le secteur qu'on discute, là. Ce qu'on a en bleu, là, c'est les routes du MTQ. Ce qu'on a en rouge, c'est les routes municipales qui étaient... qu'il est possible qui soient empruntées aussi. On a le secteur, là, de la cannebergière dans ce secteur-ci.

910

Donc ce qu'on voulait vous démontrer, c'est que les routes du Ministère, là, qui sont utilisées, qui seraient utilisées, il y a quand même déjà... On parle de DJMA, le débit journalier moyen qui est annualisé, si on veut. On parle donc dans le secteur du boulevard Gagné avant l'autoroute 30, on a 13 650 véhicules qui passent dans une journée, en moyenne. Puis au niveau du camionnage, on est à 682. Donc le pourcentage qu'on ajouterait dans ce secteur-ci serait... si on parlait, hier, de peut-être 80... 80 véhicules supplémentaires, camions supplémentaires. Donc ça serait acceptable à ce niveau-là, là. La route qui est ici est déjà habituée à un certain nombre de camions par jour.

915

920 Si on s'en va sur l'autoroute 30, bien là, c'est encore mieux adapté aussi à cette partie-là.  
On a un DJMA de 18 200, avec des camions, on en a 1 656. Fait que plus qu'on approche du  
secteur du centre-ville de la Ville de Sorel-Tracy puis l'accès à la 132, qui s'en va plus vers l'est,  
bien, on a plus de débit puis on a plus de camions aussi.

925 La route 132, aussi, qui pourrait être utilisée dans ce secteur-là est bien adaptée aussi au  
camionnage, à 13 900 de DJMA pour un... pour des camions, il y en a 1 264 déjà à chaque jour.  
Donc c'est un peu ça, je voulais vous démontrer.

930 C'est sûr que, dans ces rues-ci, il y en a un peu moins, déjà, du camion, mais ils sont... les  
routes sont quand même très bien adaptées pour le camionnage. On a, dans ce secteur-ci, la 239  
qui nous amènerait vers le chemin qui serait municipal. On a 183, déjà, camions par jour.

935 Dans le secteur de la 133, plus au sud, on est à 524. Donc tout ça démontre que les 80  
quelques *kilomètres*, euh... excusez, camions par jour, ça serait... je pense que ça serait  
acceptable, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. C'est on ne peut plus clair. Donc je... C'est monsieur Desjarlais, c'est ça?

940 **Mme LOUISE MILLETTE :**

945 Oui, monsieur Desjarlais au niveau de la sécurité. Donc nous, on a regardé au niveau du  
réseau des itinéraires qui étaient proposés en lien avec les camions, là, qui vont être utilisés  
pendant une certaine période pour amener le sable, là, sur le site à Sainte-Anne-de-Sorel. Donc il  
y a eu un tour qui a été fait, là, avec notre spécialiste en sécurité routière pour voir qu'est-ce qu'on  
retrouve sur ce réseau-là, qu'est-ce qu'on retrouve sur les itinéraires. Évidemment, les itinéraires  
qui appartiennent au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Donc je vais passer la  
parole à monsieur Desjarlais.

950 **M. PATRICK DESJARLAIS :**

Oui, bonjour. Patrick Desjarlais, ministère des Transports...

**LE PRÉSIDENT :**

955

Bonjour.

**M. PATRICK DESJARLAIS :**

960

... et de la Mobilité durable, direction générale de la Montérégie. Ce qu'on a fait sur les deux parcours, là, proposés, on a fait les... ce que... l'inventaire des enjeux de sécurité qui pouvaient être rencontrés et puis on a essayé de... Je vais essayer de vous résumer les points qui sont les plus probants, là, pour nous, là.

965

Il n'y a pas d'école sur le trajet du Ministère, il n'y a pas de... il n'y a pas d'école qui se trouve sur le trajet. La seule école qui se trouve sur le trajet, c'est dans la partie municipale à Sainte-Anne-de-Sorel. Donc évidemment, là, il va y avoir un enjeu de... pour les élèves à ce moment-là, qui peut être... ça peut être contourné en évitant de passer aux heures d'entrée et sortie des classes, là, ou avec d'autres mesures, là, dans des cas comme ça.

970

Mais ensuite, il faut comprendre que sur le réseau du Ministère, qui est en place pour le transport et la fluidité des marchandises, les camions sont généralement (interférence) possible de passer avec un certain degré d'espace de chaque côté pour protéger ce qui est en bordure de route. OK, les... fait que les... On va avoir plusieurs aménagements qui vont être rencontrés, mais normalement, les voies sont assez larges pour les camions.

975

Mais sur, bon, les tronçons comme le Chenal-du-Moine ou la 133, il va y avoir... on va retrouver des pistes cyclables, des bandes cyclables qui sont en bordure de route. Et puis ça, évidemment, si les bandes sont trop étroites, bien, ils vont être... ils vont se trouver momentanément dans l'angle mort de camions. Fait que ça, ça peut être un enjeu.

980

C'est surtout un enjeu lorsque les camions vont être appelés à virer, fait que donc, autrement dit, on avait identifié le virage de la 133 en direction nord, en tournant sur A-30, qui, là, il peut y avoir un danger pour les piétons et cyclistes qui vont être dans l'angle mort de ces camions-là. Fait qu'il va y avoir évidemment un peu de préparation à faire au niveau des camionneurs, de s'assurer que tout est correct dans ce coin-là avant de tourner, là. Il ne faut pas qu'ils soient pressés.

985

Dans l'autre direction, on a des... à ces deux... sur la 133, il y a deux intersections avec l'autoroute 30, parce que c'est séparé d'assez large. Alors à ce moment-là, il va y avoir... il y a deux intersections avec des très longs passages piétons. Et puis ça, c'est... il faut faire évidemment plus attention aux piétons.

990

995

Mais habituellement, dans le cas des trajets de camions, lorsqu'ils reviennent dans l'autre direction, bien, il n'est pas... le virage va se faire à gauche, en plus... plus en *d'arc* et où les piétons sont plus visibles. Ça devrait être moins problématique.

1000

Fait qu'on a, de ce côté-là, c'est des... c'est pour le chemin des Patriotes puis la 30. Pour à la Montée Sainte-Victoire, si on envoie la route 239, ce qui va être l'enjeu là, c'est un lieu de passage de la grande faune, là, les cervidés. Bien, ça, évidemment, il peut y avoir des problèmes par rapport à ça dans la période où ils vont... surtout la période des récoltes et tout ça, là, il va y avoir plus d'animaux qui vont se rendre dans coin-là puis ils vont traverser. Il y a... c'est avant... Ça se situe comme un petit secteur boisé qui se trouve avant le rang Nord.

1005

OK et puis sur la route 132, là, qui serait entre le rang Nord puis le chemin du... le boulevard Péloquin puis le chemin du Chenal-du-Nord... du-Moine, à ce moment-là, il y a une courbe là qui peut être un peu problématique, parce qu'il y a un problème de dévers qui, pour le réparer, ça... il y a des projets qui sont en préparation. Mais pour... le dévers fait que des... elle est moins... elle ne peut pas se prendre en moins grande vitesse. Fait que là, ça, évidemment, il faut faire plus attention, parce que le rang Nord débouche en plein milieu de cette courbe-là.

1010

Ça, évidemment, il y a... sur le rang Nord aussi, l'intersection avec le rang Nord, elle est en... comme en épingle, puis sur des camions, ils vont avoir de la difficulté à tourner là puis à embarquer sur la route 132.

1015

Fait que ça, c'est un enjeu de sécurité puis il va falloir évidemment faire... demander des études plus poussées à ce moment-là, s'ils veulent emprunter ce trajet-là, pour vérifier, là, avec les simulations si ça peut se faire convenablement avec le type de camions qu'ils veulent utiliser.

1020

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Juste une petite... une petite précision, si je peux me permettre?

**LE PRÉSIDENT :**

1025

Oui, attendez qu'il finisse, s'il vous plaît. Je vais revenir à vous. – Oui, je vous écoute.

**M. PATRICK DESJARLAIS :**

1030 Et puis, en fait, bien évidemment, le rang Nord, on ne l'a pas regardé comme tel, parce que  
c'est municipal. Et puis j'ai... on n'a pas les détails de comment ça se trouve. Mais évidemment, en  
ce moment, il est interdit à la circulation des camions, excepté livraison locale...

**M. ÉRIC LUPIEN :**

1035 Et voilà.

**M. PATRICK DESJARLAIS :**

1040 ... fait qu'il va donc y avoir une demande à faire au niveau de la Ville et puis des  
arrangements à prendre à ce moment-là avec eux.

**Mme LOUISE MILLETTE :**

1045 Merci, Patrick.

**LE PRÉSIDENT :**

1050 Merci. C'est bon? Je pense qu'on a un beau portrait. L'initiateur veut réagir sur quelque  
chose que vous avez avancé tout à l'heure par rapport à l'enjeu de la sécurité...

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, une précision.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

... dans la courbe. Oui, vous avez la parole.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

1060 Une précision. C'est qu'on ne passe pas par le chemin à Sainte-Victoire; il est interdit. Il est  
interdit. Il avait été proposé à l'époque, avant qu'on sache que cette zone-là n'acceptait pas le  
transit.

1065           Donc le seul chemin, c'est le chemin qui est le plus sécuritaire, qui va être utilisé, c'est celui  
via la 133, la route 30, jusqu'à la continuité du village. Donc c'est des routes... c'est le chemin  
favorable, que le ministère des Transports nous nomme, qui va être utilisé. Puis la raison pourquoi  
qu'on ne prend plus l'autre chemin, c'est l'interdiction de faire du transit sur la route de la  
municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

1070           **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci pour le... la clarification. Merci. Je ne sais pas si vous avez quelque chose à  
compléter? Sinon, pour nous, ça fait... ça fait le tour.

1075           **Mme LOUISE MILLETTE :**

1080           Pour compléter, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, dans le fond, comme  
monsieur Desjarlais mentionnait au niveau du camionnage, pour résumer nos experts, au niveau  
du bruit, c'est certain, le rapport, on n'a pas pu le consulter pour commenter ce rapport-là. Donc si  
jamais il y a un besoin, vous pouvez nous... on peut avoir le rapport, et ça va être au niveau de  
l'Environnement beaucoup plus, là, qui va pouvoir le commenter.

1085           Au niveau de la circulation de véhicules lourds, bien, il y a déjà des camions. On a vu, quand  
même, il y a un nombre important de camions qui circulent. Donc l'addition des camions  
additionnels qu'il va y avoir avec le projet, comme on le mentionnait, n'affectera pas beaucoup le  
réseau routier du Ministère, parce que le réseau est fait pour prendre les camions.

1090           Au niveau du bruit, au niveau de la vibration, on en a parlé hier. Puis les enjeux de sécurité,  
bien, évidemment, quand on parle de véhicules lourds, camions, semi... dans le fond, des  
semi-trailers qu'on appelle, c'est toujours la prudence avec les angles morts, parce qu'on a des  
pistes cyclables qui sont alentour de ce réseau-là. Donc je pense que c'est de la prudence au  
niveau des camionneurs, là, au niveau des véhicules lourds.

1095           **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1100           **Mme LOUISE MILLETTE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1105 Je reviens maintenant au ministère de l'Environnement, Madame Ouellet, vous avez écouté l'évaluation que monsieur Lupien nous a présentée par rapport au niveau du bruit. Donc je pense que, si mes notes sont bonnes, on se trouverait entre 67 et 72 dB(A). Je pense que... c'est bien ce que j'ai entendu.

1110 Quel est votre avis sur cette évaluation-là qui a été faite? Est-ce qu'une telle évaluation devrait *a minima* tenir compte, par exemple, de l'opinion du voisinage qui est potentiellement... qui va être potentiellement impacté? Si oui, comment on devrait... ils devraient faire ça?

1115 Bien, c'est vrai, je ne vous ai pas demandé si vous avez posé la question aux gens. Bien, je demande d'abord au Ministère. Si vous avez une réaction, vous pourrez le faire. Alors, c'est quoi votre avis sur l'évaluation qui nous a été présentée par rapport au niveau du bruit?

**Mme ANNIE OUELLET :**

1120 C'est mon collègue Antoine Racine qui va répondre à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

1125 Allez-y, s'il vous plaît.

**M. ANTOINE RACINE :**

1130 Oui, c'est ça, en fait, au Ministère, il n'y a aucune norme pour les sources de bruit mobiles comme le camionnage. Toutefois, on a des lignes directrices relativement au niveau sonore provenant d'un chantier de construction industrielle. Les lignes directrices n'imposent pas le respect de niveau sonore maximal, c'est plus des recommandations. Elles imposent plutôt une obligation d'effort et de gestion du contaminant, donc le bruit...

**LE PRÉSIDENT :**

1135 Mais quand vous dites que ce sont des recommandations, c'est quel organisme qui donne ces recommandations-là? L'OMS ou c'est...?

**M. ANTOINE RACINE :**

1140

C'est le Ministère...

**LE PRÉSIDENT :**

1145

C'est le Ministère qui fait les recommandations?

**M. ANTOINE RACINE :**

1150

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

OK, d'accord.

1155

**M. ANTOINE RACINE :**

Donc, c'est ça, elles imposent une obligation d'effort et de gestion du bruit par l'initiateur de projet. Donc il revient à l'initiateur de s'assurer de mettre en place les meilleurs moyens d'atténuation possible et justifier l'impact résiduel dans son propre suivi.

1160

Dans les lignes directrices, on mentionne que le niveau de bruit à respecter est de 55 décibels pendant une période de 12 heures ou le niveau de bruit ambiant déjà en place dans le milieu. Donc si l'initiateur n'est pas en mesure de respecter, de garder les niveaux sonores plus bas que le niveau de bruit ambiant, il doit mettre les mesures d'atténuation nécessaires pour démontrer son effort à vouloir minimiser les impacts sur le milieu.

1165

Donc on a déjà des mesures d'atténuation qui avaient été proposées par l'initiateur et puis il y a des mesures supplémentaires qui pourraient être adressées, là, demandées afin de s'assurer de minimiser l'impact du bruit sur le milieu. Donc je peux donner quelques exemples de mesures, là : l'heure des travaux et la période dans laquelle le camionnage est effectué, donc les jours de semaine dans le jour; la période des travaux, donc privilégier l'hiver et l'automne; l'initiateur a mis en place une plateforme de gestion des plaintes; il s'engage aussi à respecter une vitesse maximale pour réduire l'impact du bruit.

1170

1175            Donc on pourrait aussi exiger des mesures telles que l'utilisation de camions munis de benne avec amortisseurs de choc et équipés de systèmes d'échappement en bon état, d'alarme de recul à large bande.

**LE PRÉSIDENT :**

1180            OK.

**M. ANTOINE RACINE :**

1185            Et puis aussi, il y avait... il y avait aussi dans votre question un aspect social, là, donc la perception des citoyens. Donc oui, dans notre analyse, on prend en compte aussi l'acceptabilité sociale du projet, c'est-à-dire comment les citoyens perçoivent le bruit. Donc c'est une analyse... c'est une variante qui fait partie de notre analyse, donc...

1190            **LE PRÉSIDENT :**

                 Que vous faites. Mais est-ce que vous considérez que Sainte-Anne-de-Sorel, où on se trouve, est un environnement calme? De votre point de vue.

1195            **M. ANTOINE RACINE :**

                 Bien, c'est sûr que le trajet emprunté, il y a des usages résidentiels de part et d'autre.

**LE PRÉSIDENT :**

1200            OK.

**M. ANTOINE RACINE :**

1205            Toutefois, ça semble être une route qui est déjà assez... qui semble avoir une circulation assez constante dessus. Donc ce n'est pas comme si on passait dans un quartier résidentiel qui n'a pas de circulation du tout, où est-ce que là on pourrait voir vraiment une différence importante pour le citoyen. Là, on emprunte une route qui est déjà très utilisée, donc c'est sûr que ça peut être considéré dans notre analyse, là.

1210

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci pour la réponse. – Merci, Monsieur Therrien, pour vos questions. Vous pouvez aller vous réinscrire, on pourrait revenir sur d'autres aspects.

1215

**M. DENIS THERRIEN :**

C'est beau. Merci.

1220

**LE PRÉSIDENT :**

De toutes les façons, on va revenir sur les aspects du boisé. J'aimerais inviter madame Élisabeth McGraw. Et après l'intervention de madame McGraw, on va recevoir quelqu'un en vidéo, Émile Cloutier-Brassard de Eau Secours qu'on va connecter, donc il va s'apprêter pour que la connexion puisse se faire rapidement. – Bonjour et bienvenue.

1225

**Mme ELIZABETH McGRAW :**

Merci, Monsieur le *Commissaire*... Monsieur le Président et Madame la Commissaire. Je voulais, pour revenir par... j'ai d'autres questions, mais par rapport au transport, puisqu'on est dans ça, on n'a pas parlé de la section tellement de la municipalité comme telle avec les bandes cyclables. La personne du ministère du Transport disait qu'il y avait peut-être un enjeu avec la distance par rapport au camion puis il ne pouvait pas se prononcer parce que ça ne relevait pas des routes du gouvernement, mais de la municipalité. Est-ce qu'on peut avoir des réponses par rapport à ça? Parce que les pistes cyclables sont utilisées régulièrement.

1230

1235

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous avez raison, on pourrait demander à la Municipalité. Sans oublier qu'hier, on leur avait posé la question et ils avaient donné beaucoup de détails sur ces aspects-là. Maintenant, on leur retourne la question à nouveau. Vous avez la parole.

1240

**M. MAXIME DAUPLAISE :**

Oui, Monsieur le Président. Mais en tout respect, en premier, j'aimerais mentionner que nous ne sommes pas le ministère des Transports, donc il y a eu quatre personnes du ministère des Transports qui ont intervenu.

1245

1250

Donc, à la Municipalité de Sainte-Anne, ici, on a deux employés, là, qui est moi-même, le directeur général, qui n'a pas nécessairement toutes les compétences en sécurité, et l'inspecteur municipal. Mais par contre, je dois vous confirmer qu'on a fait nos devoirs, comme mentionné hier.

1255

Ce qu'on va ajouter pour s'assurer que ça soit plus sécuritaire, on s'est entendu avec le promoteur, la limite de vitesse va être limitée à 50 km/h jusqu'au point d'entrée de l'entreprise. Nous avons prévu installer deux afficheurs pédagogiques de limite de vitesse pour sensibiliser les gens au respect de la limite de vitesse. Et le stationnement face à l'école et l'église va être interdit durant les heures de transport.

1260

Comme mentionné aussi hier, nous avons rencontré le service incendie de la ville de Sorel-Tracy, qui dessert la municipalité, ainsi que la Sûreté du Québec, qui, eux, ont corroboré nos dires avec les propositions qu'on a faites avec le promoteur. Donc tout semble sécuritaire à ce point-là.

1265

**Mme ELIZABETH McGRAW :**

Ma question, c'était pour la distance, là, de la bande cyclable, qu'on n'a pas abordée hier, là, puis que lui semblait dire qu'il ne pouvait pas se prononcer parce que ce n'était pas de son ressort, ça... ce n'était pas... Lui, il se prononçait sur la partie qui appartenait au Ministère, mais pas celle de la Municipalité, parce qu'il ne la connaît pas, la bande cyclable et...

1270

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les mesures que vous avez discutées avec l'initiateur tiennent compte d'une protection d'une bande cyclable?

1275

**M. MAXIME DAUPLAISE :**

1280

Bien, la bande cyclable, c'est le prolongement de la bande cyclable du ministère des Transports. Donc les mêmes... c'est la même situation qu'on va vivre du côté du ministère des Transports, donc je pense qu'on peut se rallier à la position du ministère des Transports quant à la bande cyclable, parce qu'il s'agit du même tronçon, c'est seulement que le prolongement dans les mêmes conditions.

**LE PRÉSIDENT :**

1285

Donc on comprend que, à votre niveau, la réflexion n'avait pas été faite, mais au regard des explications qu'on a reçues tout à l'heure du ministère des Transports, c'est quelque chose que vous allez bonifier un peu comme mesure à votre niveau?

1290

**M. MAXIME DAUPLAISE :**

Ah, tout à fait, on pourra se rallier aux positions du ministère des Transports. Il n'y a pas de problème.

1295

**LE PRÉSIDENT :**

OK. Votre deuxième question?

1300

**Mme ELIZABETH McGRAW :**

Oui. Alors, quel avantage a la canneberge sur les autres petits fruits comme les fraises, les framboises et les bleuets pour mériter toutes les dérogations, dont le droit de remblai en zone inondable?

1305

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour la question. Monsieur...

1310

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Là, Monsieur (interférence) est-ce que c'est possible, quand il y a une question qui est posée, que je puisse aussi intervenir?

1315

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y. Oui, vous pouvez.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

1320 Je veux revenir à l'autre question d'avant pour spécifier que nos camions, ils ne seront pas plus larges que ceux qui passent présentement au niveau des pistes cyclables puis de l'emprunt... de l'empiètement sur la route.

**LE PRÉSIDENT :**

1325 OK. Merci pour cette précision-là. Maintenant, la deuxième question de madame McGraw, c'est par rapport à l'avantage comparatif que la canneberge a par rapport aux autres petits fruits. C'est ça, hein?

1330 **Mme ELIZABETH McGRAW :**

C'est plus pour le MAPAQ, parce que je voulais savoir pourquoi c'est toléré que les canneberges ont le droit de ne pas remplacer les milieux humides, pourquoi ils ont le droit de remblayer en zone inondable. Qu'est-ce qui leur... qu'est-ce qui est si extraordinaire dans cette culture-là pour mériter qu'on fasse des dérogations particulières aux lois sur l'environnement?

1335

**LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est l'initiateur qui a eu cette dérogation, donc...

1340

**Mme ELIZABETH McGRAW :**

D'accord, mais pourquoi le MAPAQ fait la dérogation?

1345

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, donc on... on vous envoie la balle.

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GOUBOUT :**

1350

Oui alors, je vais devoir...

**LE PRÉSIDENT :**

1355

Madame Granger-Godbout, oui?

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GOUBOUT :**

1360 Oui, bonjour. Je vais devoir transférer la balle au ministère de l'Environnement, parce que ces dérogations-là relèvent davantage de ce ministère-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1365 Madame Ouellet?

**Mme ANNIE OUELLET :**

1370 En fait, il y a plusieurs règlements, là, qui s'appliquent autant en zone inondable que pour la compensation pour les milieux humides et hydriques. Donc lorsque le législateur et le gouvernement, là, votent les différentes lois, assurément, ils tiennent compte des différentes activités qui doivent être réalisées dans ces milieux-là pour venir encadrer certaines exigences.

1375 Donc en fonction du type d'activité, il peut y avoir, là, certaines dérogations ou encore certaines soustractions qui sont prévues par règlement. C'est vraiment des réflexions qui sont faites, là, au niveau du législateur lors de l'adoption des lois.

1380 Au niveau des zones inondables, on avait préparé une présentation justement pour venir expliquer un peu le cadre légal et réglementaire, là, qui s'applique dans ces zones-là. Donc si vous voulez, on pourrait le faire pour mettre la table sur le sujet.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Oui, s'il vous plaît.

1385 **Mme ANNIE OUELLET :**

1390 Par ailleurs, t'sais, je voudrais juste préciser qu'il n'y a pas d'interdiction de remblai au niveau des zones inondables, là. En fait, celles qui sont prévues au niveau du règlement sur... le RA... règlement sur les activités en milieux humides et sensibles, sont en fait des interdictions qui sont liées à l'application des déclarations de conformité ou encore des exemptions, là, qui sont prévues dans un autre règlement.

1395

Donc lorsqu'une activité est visée par une autorisation ministérielle ou encore par un permis municipal, il peut y avoir, là, analyse du dossier qui est faite et autorisation, là, pour ces activités-là. Donc les interdictions, là, s'appliquent dans des situations particulières.

1400

Donc on va y aller avec la présentation. Donc, en premier lieu, on va présenter, là, les zones inondables qui sont réglementées dans le secteur visé par le projet. Les zones inondables qui sont reconnues officiellement sont déterminées par règlement. Il s'agit en fait de zones dont les limites, en date du 25 mars 2021, sont précisées par des moyens tels que des cartes officielles ou encore des cotes de crue.

1405

Dans la zone du projet, les zones inondables du secteur ont été établies dans le cadre d'un programme cartographique mené conjointement par le gouvernement provincial et fédéral qui s'est terminé en 2001 et qui a permis de faire la cartographie officielle des zones inondables sur le territoire d'environ 245 municipalités. Ces cartes sont également, là, intégrées au niveau des schémas d'aménagement des MRC, des municipalités régionales de comté, qui fait en sorte, là, que par la suite, on les applique en termes de zones.

1410

La réglementation définit quelques types de zones inondables. Donc on a des zones inondables de grands courants, qui est un espace associé à une crue de récurrence 20 ans. On a également les zones inondables de faibles courants qui, elles, correspondent à l'espace entre la crue de récurrence 20 ans et la crue de récurrence 100 ans.

1415

L'aménagement de la cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel s'inscrit en partie dans la zone inondable de grand courant et celle de faible courant, là, c'est ce qu'on observe sur la présente carte.

1420

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit un encadrement des activités qui varie en fonction du niveau de risque de ces activités sur l'environnement. Cet encadrement par niveau de risque s'applique aux activités réalisées en zone inondable également.

1425

Donc pour les activités à risque élevé, elles sont visées par le règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets et nécessitent une autorisation du Gouvernement préalablement à la réalisation des travaux.

1430

Ensuite intervient le Règlement encadrant les activités en fonction de leur impact sur l'environnement – qu'on appelle, là, le REAFIE communément – qui prévoit en fait que pour les activités à risque modéré sur l'environnement, une autorisation ministérielle est nécessaire; pour les activités à risque faible, une déclaration de conformité peut être soumise au ministère de

l'Environnement; et pour les activités à risque considéré négligeable sur l'environnement, des exemptions peuvent être prévues.

1435 Donc comme le Règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets prévoit que la construction de digues ayant pour effet de créer un réservoir ou un ensemble de réservoirs dont la superficie totale excède 100 000 mètres carrés sont assujettis à la procédure.

1440 Le règlement prévoit par contre quelques soustractions pour les projets de cannebergière et les minières lorsque les digues sont situées à l'extérieur de la zone de grands courants. Donc dans le cas présent, le projet prévoit un ensemble de réservoirs, là, qui sont situés... qui atteignent les seuils et qui sont situés dans la zone inondable de grands courants. C'est donc pour cette raison-là que le projet, là, est assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, parce qu'on considère que c'est un projet à risque élevé. Donc il doit obtenir, là, 1445 le niveau d'autorisation le plus élevé que prévoit la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour pouvoir se réaliser.

1450 Les projets qui sont visés par le Règlement sur l'évaluation environnementale, là – je l'ai déjà mentionné – mais doivent obtenir une autorisation du Gouvernement. C'est donc le projet, là, qui est autorisé de façon globale. Et par la suite, les activités qui sont nécessaires à la réalisation du projet doivent obtenir d'autres autorisations, là, des autorisations ministérielles ou encore soumettre des déclarations de conformité, tel que le prévoit le REAFIE, le Règlement encadrant les activités en fonction de leur impact sur l'environnement.

1455 Donc en outre de certains projets qui sont visés par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, il y a trois autres règlements qui se partagent les exigences applicables en zone inondable. Le Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement prévoit le niveau d'encadrement requis pour certaines activités en zone inondable.

1460 Les activités qui sont exemptées de l'obtention d'une autorisation du Ministère peuvent toutefois nécessiter quand même l'obtention d'un permis municipal. C'est alors le règlement transitoire qui entre en ligne de compte et ce règlement-là est appliqué par les municipalités parce qu'il concerne majoritairement des activités qui sont de nature résidentielle.

1465 Puis finalement, le Règlement sur les activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles qui, lui, prévoit certaines interdictions, là, effectivement en zone inondable et vient

1470 préciser également des conditions de réalisation pour les activités, notamment celles qui peuvent faire l'objet d'un permis municipal.

Donc ça, c'est la façon globale, là, dont la réglementation en zone inondable s'applique en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**Mme ELIZABETH McGRAW :**

1480 Est-ce que je peux juste... j'ai oublié de dire que j'appréciais les efforts que le promoteur a faits hier pour essayer de bonifier son projet. Et puis j'ai très hâte de voir la nouvelle version.

**LE PRÉSIDENT :**

1485 Merci. Donc nous vous attendons en deuxième partie d'audience pour venir présenter aussi votre opinion. Alors, cette présentation met un peu la table pour revenir sur un certain nombre d'aspects qui ont été présentés par l'initiateur et ses consultants dans l'étude d'impact, où on lit, par exemple, que suivant l'aménagement de la cannebergière, que la zone inondable du fleuve Saint-Laurent est modifiée. Et on voudrait savoir comment est-ce que cette zone-là est modifiée.  
1490 Est-ce que vous avez un visuel, une carte, quelque chose comme ça, pour nous expliquer comment l'aménagement de la cannebergière va modifier la zone inondable du fleuve Saint-Laurent?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

1495 Oui. Là, c'est exactement... ce qu'on voit, c'est une vue de transparence du projet appliquée sur le site. Donc ce que ça vient changer, bien, comme le Ministère l'a mentionné, bien, on vient créer des digues pour le réservoir puis on vient créer des bermes pour ceinturer nos champs, quand on va mettre un petit peu d'eau dans les champs. Donc c'est cette manière-là qu'on a notre impact, c'est-à-dire en faisant les constructions du projet via le lac et les bermes de champs, qui sont en  
1500 bas d'un mètre.

**LE PRÉSIDENT :**

1505 Donc c'est... la modification dont vous parlez, ça se résume en ça, mais j'aimerais quand même demander au ministère de l'Environnement, Madame Ouellet, comment est-ce que vous,

1510

vous voyez cette modification-là? Est-ce qu'on la considérerait comme étant une modification positive pour cet environnement, au regard des réglementations que vous venez de nous montrer? Ou c'est une modification qui est négative? Ou bien ça n'a aucune incidence en tant que telle, est-ce que c'est neutre? On pourrait considérer ça comme neutre? Veuillez bien nous exprimer votre position et nous dire pourquoi vous pensez ça.

**Mme ANNIE OUELLET :**

1515

L'information que nos experts nous transmettent à ce sujet-là, c'est qu'il n'y a pas d'impact significatif au niveau de l'ampleur, là, soit de la fréquence ou encore de l'ampleur des inondations. Je pourrais donner la parole à madame Joëlle Bérubé, qui est disponible en ligne, là, qui pourrait donner un peu plus de détails sur l'impact au niveau du site.

1520

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, allez-y.

**Mme JOËLLE BÉRUBÉ :**

1525

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

1530

Bonjour.

**Mme JOËLLE BÉRUBÉ :**

1535

Joëlle Bérubé, ingénieure en hydrologie et hydraulique au ministère de l'Environnement, à la direction principale de l'expertise hydrique. Donc pour nous, le projet avec la zone, là, qui ne fera... qui ne sera plus à l'intérieur de la zone inondable de la rivière Yamaska et du fleuve et du Lac-Saint-Pierre, pour nous, ça n'a pas de conséquences, là, donc un impact neutre à cause de la dynamique, là, d'inondation à cet endroit-là.

1540

Ce n'est pas la rivière Yamaska qui cause les inondations dans le secteur, ce n'est pas les gros débits de la rivière Yamaska qui vont inonder cette section-là, ce sont les débits du fleuve, quand le fleuve a des débits importants, un niveau élevé, puis qu'il coule, là, à l'embouchure de la rivière Yamaska, il... la rivière Yamaska, c'est un endroit plus bas dans lequel le fleuve peut rentrer... peut aller s'écouler là et s'étendre, parce qu'il y a de l'espace.

1545            Donc si on enlève une partie de l'espace, les digues de la cannebergière qui se trouvent  
tout au fond, là, de cette grande zone inondable là vont enlever comme une petite partie de l'espace  
pour le fleuve, bien, le fleuve, il va simplement moins sortir, moins s'étendre. Donc l'eau du fleuve,  
bien, elle va rester dans le fleuve. Il va y en avoir un peu moins qui va sortir puis elle va juste  
1550            s'écouler plus loin. Donc on ne s'attend pas à des impacts sur les zones inondables dans le secteur,  
sur les terrains voisins, par exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

1555            OK. Merci. Puisque vous êtes là et que vous parlez d'ailleurs de la rivière Yamaska, il y a  
quelque chose pour le bénéfice des participantes, des participants et de la Commission elle-même.  
On aimerait bien comprendre un impact qui a été évalué à nul dans cette zone inondable là et on  
nous parle de retrait de la zone d'intervention à l'intérieur de la superficie totale de cette zone  
inondable.

1560            Si vous voulez, je peux vous donner la référence complète, c'est dans le PR3-1, où on a  
mentionné, à la page 85, que :

1565            *« Considérant l'ampleur du fleuve ainsi que la capacité de laminage des milieux humides et  
hydriques inclus dans le bassin versant de la rivière Yamaska, l'impact du retrait de la zone  
d'intervention à l'intérieur de la superficie totale de la zone inondable est nul. »*

1570            Qu'est-ce qu'on entend ici par « retrait » déjà de la zone d'intervention? Et ensuite, c'est...  
qu'est-ce que cela signifierait pour vous, pour votre évaluation? Et aussi, si on reste dans une  
perspective d'impact cumulatif, si on regarde tout ce qui peut intervenir dans la zone, quelle est  
l'évaluation que vous pouvez faire?

**Mme JOËLLE BÉRUBÉ :**

1575            Bien, le retrait, dans le fond, c'est que dans la zone inondable... dans la carte de la zone  
inondable, il va y avoir le grand triangle de la cannebergière qui ne sera plus... qui ne fera plus  
partie de la zone inondable, donc qui ne sera plus colorée, là, qui n'aura plus une trame de zone  
inondable. Donc quand l'eau va sortir du fleuve, va s'étendre jusque-là, elle n'ira pas dans la  
cannebergière. Donc la cannebergière n'est plus dans la zone inondable. Donc ça, c'est le retrait.

1580            Et c'est ça, l'impact est nul parce que, comme j'expliquais, si l'espace... il y a moins d'espace  
disponible dans ce grand secteur-là, l'eau du fleuve va moins sortir, va rester dans le fleuve puis il

1585 y a une très, très grande superficie où elle peut déborder. La zone du fleuve, c'est très large. L'embouchure de la rivière Yamaska, c'est très grand, toutes les marées qui sont là, le Lac-Saint-Pierre, il déborde aussi sur des grandes superficies. Donc la superficie de la cannebergière, le fait qu'il n'y a plus d'eau qui va aller monter jusque-là, ça... pour nous, ce n'est vraiment pas significatif, là, voire nul, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1590 Merci. Merci pour cette réponse-là. Donc on comprend qu'une fois que cette zone-là est retirée, bien, l'eau ne monte plus. Si j'ai bien compris, hein? Mais dans ce cas, comment est-ce que cette zone inondable là constitue un élément essentiel dans l'approvisionnement en eau de la cannebergière, par exemple?

1595 Parce que je pense que vous évoquez quelque chose comme ça dans les études. On pourrait retrouver les références dans le rapport principal de l'étude d'impact que vous avez opposée et aussi dans le PR3... dans les PR5-3, où vous avez indiqué que la proximité du fleuve et la présence même en zone inondable – on a déjà entendu qu'elle est retirée – permet de garantir un bon approvisionnement en eau. En quoi est-ce que c'est encore une réalité?

1600 **M. ÉRIC LUPIEN :**

1605 Très, très simple à expliquer. Je vais essayer de donner une image. Si j'ai 20 pieds de sable sous mon... sous mes pieds de la cannebergière, quand je vais vouloir inonder cette partie-là, je vais avoir ce 15 pieds d'eau là à remplir initialement.

1610 Ici, compte tenu qu'on est dans une zone inondable, c'est facile de comprendre que l'eau est à proximité, la nappe est à proximité, donc c'est beaucoup plus facile pour nous d'inonder, donc moins besoin d'eau, ce qui fait que cette région-là devient propice. Et en plus, on était propriétaire de certains terrains déjà là. Donc pour toutes ces raisons, on a décidé de faire ce projet-là.

**LA COMMISSAIRE :**

1615 Juste pour m'assurer de ma compréhension, relativement à l'approvisionnement en eau et la présence en zone inondable, si j'ai bien compris votre réponse, la présence en zone inondable fait en sorte de réduire vos besoins en eau. C'est bien ça?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

1620 Facilité à inonder, effectivement.

**LA COMMISSAIRE :**

1625 Facilité à inonder...

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui.

1630 **LA COMMISSAIRE :**

... étant donné qu'on a... que la nappe est plus élevée, donc on a moins de profondeur de sable à aller remplir avec l'eau qu'on a puisée?

1635 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Exactement. Au fond, Sainte-Anne-de-Sorel, c'est une région d'eau, là. On le voit, là... bien, chaque printemps, l'eau monte un petit peu tout partout, mais pour nous, ça devient un avantage puis...

1640 Mais encore, le petit bout qui n'a pas été parlé, c'est qu'on a un avantage à ce niveau-là. Puis je comprends qu'il n'a pas été considéré par le ministère de l'Environnement, mais on a fait de notre côté aussi certains calculs avec ALPG, notre firme spécialiste en hydrologie. Mais on a la capacité aussi, lorsque l'eau va monter naturellement sur nos terres, va vouloir monter sur nos terres, on a la capacité d'ouvrir ce qu'on appelle un « contrôle » qui est relié à la décharge des Trente et de faire pénétrer l'eau chez nous et de prendre cette eau-là et d'être capable de la mettre dans notre réservoir pour se recharger sans prendre de l'eau au fleuve. Vous comprenez ce que je veux dire? Avec la pompe, là, c'est toujours l'eau du...

1650 **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

1655

... du fleuve qui arrive chez nous. Mais c'est de cette... c'est à partir de cette raison-là pourquoi qu'on se vante aussi qu'on est capable d'augmenter – je le sais que c'est marginal – mais on est quand même capable d'augmenter la... le niveau de... voyons, je... résilience. Excusez-moi, ce petit mot-là était rendu loin.

1660

On est capable d'augmenter la résilience face aux inondations, parce qu'au lieu d'avoir un effet neutre, on est capable de prendre quelques centaines de milliers de mètres cubes d'eau au printemps, lorsque ça va se présenter. Mais je tiens à tenir... à dire que ce n'est pas à tous les printemps que l'eau arrive sur nos terres, là. C'est lorsqu'on a des bonnes crues, là, des très grosses crues.

1665

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que c'est ce qui explique votre affirmation, hier, lorsque vous avez dit que vous pouvez prendre l'eau des inondations printanières?

1670

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Tout à fait, puis je peux vous montrer comment. Si vous voulez voir le dessin, on a un dessin qui explique comment et très simple.

1675

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, si vous l'avez à portée de main.

1680

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, oui, tout à fait. C'est le fameux schéma de l'eau compliqué, mais on va juste aller voir une petite partie, donc ça va être quand même simple.

1685

Vous voyez ici, on voit la décharge des Trente, là, qui est le cours d'eau naturel qui va se remplir naturellement quand le niveau d'eau va monter, comme disait madame, l'eau arrive toujours de par en arrière. Donc ce petit contrôle-là, qui est fermé en temps normal, ce petit contrôle-là qui est une... si on peut appeler ça une genre de valve, c'est comme une grosse valve. Elle, elle est tout le temps fermée.

1690

1695 Ce qu'on s'est engagé... bien « s'engager »... c'est facile de s'engager pour nous, c'est un avantage. Lorsque l'eau va monter suffisamment pour atteindre ce tuyau-là, on va être capable d'ouvrir cette valve-là puis de laisser rentrer une quantité phénoménale d'eau et, avec notre système de pompes, on peut voir plus haut, ici, la remontée à l'intérieur du réservoir principal, qui nous donne une capacité au-dessus de 258 000 mètres cubes disponibles d'engranger de l'eau.

**LA COMMISSAIRE :**

1700 J'aimerais entendre le ministère de l'Environnement sur les affirmations de l'initiateur à l'effet que leurs installations permettent d'augmenter la résilience face aux différents aléas de la zone inondable.

**Mme ANNIE OUELLET :**

1705 Je vais faire appel à Joëlle Bérubé pour se prononcer sur cet aspect également.  
(Moment d'attente) On va prendre la question en délibéré. On va vous revenir.

**LE PRÉSIDENT :**

1710 OK, d'accord. Donc pour... pour bien préciser, il parle de la vulnérabilité de l'aquifère au risque de contamination, qui serait faible. On n'a pas de détails, donc il faudrait que vous nous donniez votre avis sur ça.

1715 Et puis aussi que les cannebergières retiennent l'eau et rendent un service hydrologique en limitant aussi l'ampleur des crues. Donc ces deux questions, on considère que vous les prenez en délibéré. Merci.

**Mme ANNIE OUELLET :**

1720 J'aurais quelques éléments supplémentaires à mentionner, par exemple, en réponse à la question de la dame, là, qui a été adressée précédemment. Donc pour... peut-être revoir mes notes, pardon. Concernant les exemptions qui existent au niveau de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou encore certains règlements applicables en lien avec les cannebergières, bien, je voudrais juste préciser qu'elles s'appliquent, en fait, pour tous types de cultures et de végétaux non aquatiques. Donc ce n'est pas exclusif aux cannebergières, mais vraiment pour l'agriculture en général.

1725

1730

Puis par ailleurs, là, au niveau des remblais en zone inondable, comme je l'ai mentionné, là, il n'existe aucune interdiction de remblai au niveau de la zone inondable. Toutefois, le remblai doit être autorisé, donc on doit se limiter à ce qui est nécessaire pour réaliser l'activité. Donc dans le cas présent, c'est nécessaire de faire du remblai pour pouvoir implanter la cannebergère comme les digues sont nécessaires. Alors dans ce cas-là, bien, une autorisation doit être requise, là, pour le faire et c'est l'analyse qui détermine si c'est permis ou non.

1735

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc on va inviter monsieur Émile Cloutier-Brassard, que nous recevons en vidéo.

1740

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

Oui, bonjour.

1745

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

1750

Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend.

1755

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

1760

Super. Ma question porte essentiellement sur l'utilisation du site d'extraction de sable. Je vous cite deux courtes phrases du plan d'affaires qui explique la question elle-même. En fait, d'abord, à la page 8, on mentionne que « les champs de Fruits des Îles sont stratégiquement situés à Sainte-Anne-de-Sorel ainsi qu'à Sainte-Victoire-de-Sorel ». Puis à la page 9, que « sur les terres de Saint-Anne-de-Sorel (...) se trouvera la première phase et les 170 premières acres de champs en production ».

1765

Par ailleurs, l'initiateur, hier, a mentionné son... voilà, son intérêt évident à éventuellement agrandir la cannebergère de Sainte-Anne. Mais je me demandais tout simplement : est-ce qu'il y

a des intentions du côté de Fruits des Îles d'utiliser le site d'extraction de sable comme de futurs champs de canneberges une fois l'extraction réalisée?

1770 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, ça serait une possibilité dans la zone qu'on n'aura pas reboisée à 125 %.

1775 **LE PRÉSIDENT :**

Réponse courte, c'est bon.

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

1780 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

Une deuxième question?

1785

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

1790 Oui, je me demandais si des études de caractérisation du sable allaient être réalisées pour appuyer les prétentions de l'initiateur que ce même sable permettra la dégradation des pesticides une fois étalé sur le champ puis, bon, utilisé pour la culture, ainsi que, voilà, une étude de l'hydrogéologie du site d'extraction du sable pour s'assurer que l'on n'extrait pas de sable en dessous de la nappe phréatique et qu'on ne vulnérabilise pas la nappe sur le site de l'extraction.

1795 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, ça a tout été fait et demandé par la CPTAQ. D'ailleurs, vous avez cette documentation-là qui a été déposée. Vous pouvez la consulter, c'est une prérogative de la CPTAQ.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

1805 Est-ce qu'on peut savoir où elle se trouve?

**LE PRÉSIDENT :**

1810 La documentation.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, je vais la trouver puis je vous dirai où est-ce qu'elle est, là.

1815 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Donc, de toutes les façons, elle sera... elle sera déposée si elle ne l'est pas encore. Mais je voudrais demander si le MAPAQ a éventuellement quelque chose à dire sur les réponses qui ont été apportées par l'initiateur. C'est bon?

1820

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :**

Non, pas particulièrement.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :**

1830

On n'a rien à rajouter.

**LE PRÉSIDENT :**

1835 Alors merci. Donc je...

**LA COMMISSAIRE :**

1840 J'aurais une question de suivi par rapport à la... au point soulevé par monsieur Cloutier-Brassard. Donnez-moi juste un petit instant, je vais me démêler dans mes notes.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est sur la dégradation des pesticides.

1845

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, exactement. En fait, je peux vous la donner de mémoire, tout simplement. Il y a différentes affirmations qui ont été faites en lien avec le fait que le circuit fermé de la cannebergère permettrait une plus grande dégradation – vous me pardonnerez... pardonnez-moi si le terme technique n'est pas le bon – des différentes matières actives qui sont utilisées. Est-ce que ce serait possible d'expliquer plus en détail comment vos installations permettent cette dégradation?

1850

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, je vais laisser mon spécialiste en parler.

1855

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1860

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Je ne sais pas si Stéphanie ou Jocelyne sont en ligne présentement?

1865

**JOCELYNE MOREAU :**

Oui, je suis présente, Jocelyne Moreau de... agronome. M'entendez-vous bien?

1870

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour. Bienvenue.

**JOCELYNE MOREAU :**

Bonjour.

1875

**LE PRÉSIDENT :**

1880 Vous avez entendu la question?

**JOCELYNE MOREAU :**

1885 J'ai oublié la caméra. Oui, j'ai entendu la question, puis je... il va falloir que je consulte un document, là, parce que je ne suis pas capable de répondre comme ça rapidement. Puis l'autre chose que je veux mentionner aussi, c'est que je ne suis pas chimiste, donc je ne peux pas avoir des affirmations concluantes là-dessus, là, mais ce que... J'ai un rapport en tête, là, dans... Je l'ai fait parvenir, Éric, hier, sur les effluents. C'est une étude qui avait été faite dans les années 2002 à 1890 2006, là, sur justement des cannebergières qui étaient en sable et des cannebergières en milieu organique, là, avec de la tourbe. Puis l'étude avait fait mention de... des effluents qui sortaient à la fin de la ferme pour voir vraiment qu'est-ce qui arrivait avec les pesticides et les engrais minéraux. C'est un document que je t'ai fait parvenir hier, Éric, là. Qu'est-ce que je peux dire à ce...

**LE PRÉSIDENT :**

1895 Est-ce que...

**JOCELYNE MOREAU :**

1900 Bien, je ne peux pas répondre. Je ne peux pas répondre clairement à la dame... ou au monsieur aujourd'hui.

**LE PRÉSIDENT :**

1905 OK. Donc, bien, on considère que vous prenez... vous prenez la question en délibéré?

**JOCELYNE MOREAU :**

1910 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1915 Et que vous allez nous trouver la réponse. Mais la... le document dont vous parlez, est-ce qu'il y a un enjeu de droits d'auteur qui est lié à ça? Vous êtes l'auteure, coauteure de ce document dont vous parlez?

**JOCELYNE MOREAU :**

1920 Non, je ne suis pas auteure. C'est des gens qui ont travaillé dans la canneberge, qui travaillent encore dans la canneberge, fait qu'il faudrait que je vérifie est-ce que... Est-ce qu'il y a des vérifications à faire à cet effet-là ou...?

**LE PRÉSIDENT :**

1925 Sinon, ce serait intéressant que vous le déposiez pour le bénéfice de tout le monde, pour que les gens puissent le consulter.

**JOCELYNE MOREAU :**

1930 OK.

**LE PRÉSIDENT :**

1935 Merci. Donc on va prendre une petite pause d'un quart d'heure pour... Oui? Euh, peut-être avant la pause, déjà, le MAPAQ qui veut...

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :**

1940 Oui, finalement, on...

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Granger-Godbout, oui?

1945 **Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :**

Oui, finalement, en bout de piste, peut-être qu'on peut amener... apporter une nuance, là, sur ce que madame Moreau vient de mentionner.

1950 **JACINTHE LEBLANC :**

Bien, en fait, ce que je voulais ajouter sur le rapport dont Jocelyne Moreau fait mention, il faut par contre peut-être faire attention, là, c'est quand même une étude qui a été faite en 2006,

1955

donc les produits qui sont maintenant utilisés en cannebergière ne sont plus les mêmes. Donc voilà, c'est la seule chose que je voulais apporter, là, comme précision.

**LE PRÉSIDENT :**

1960

Merci. Merci pour la précision.

**JACINTHE LEBLANC :**

1965

Le rapport, il est public, là, en fait. Ça avait été financé par le ministère de l'Environnement, le MAPAQ... donc il est en ligne, là. Si vous en avez de besoin, on pourra vous le fournir.

**LE PRÉSIDENT :**

1970

Oui. Il faudrait bien nous fournir ça, de le déposer. Merci. Donc on prend une pause d'un quart d'heure et on se retrouve pour continuer nos travaux. Merci.

1975

---

PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE

---

**LE PRÉSIDENT :**

1980

Alors je confirme que, puisque la Commission a encore quelques questions à voir avec l'initiateur et les personnes-ressources, nous tiendrons une ultime séance ce soir à partir de 19 h 00, mais nous allons continuer... comme nous avons encore quelques personnes au registre, nous allons continuer nos discussions avec les personnes que nous avons d'inscrites.

1985

Et puis, il y a un complément d'information ou des compléments d'information que nous voulions avoir avec le MAPAQ, donc nous allons les inviter aussi à apporter ce complément d'information.

1990

Donc sans tarder, je voudrais inviter monsieur Denis Therrien à venir à la table des intervenants pour poser ses questions sur le projet. Rebonjour, bienvenue.

**M. DENIS THERRIEN :**

1995

Rebonjour, Monsieur le Président. Moi, ma grande inquiétude, là, c'est le transport, puis le transport égale sécurité. Moi, je demeure sur le premier tronçon. Le premier tronçon, c'est la limite Sorel/Sainte-Anne avec la rue du Quai. Moi, je demeure dans cette section-là.

2000

On en a parlé hier, mais j'ai manqué un bout, là, parce que je n'ai pas bien entendu. Est-ce qu'on pourrait répéter, s'il vous plaît? On a parlé de baisse de vitesse puis de pas de doublage, et peut-être même une lumière à installer, là. Ça, je ne suis pas sûr de ça. Est-ce qu'on pourrait me redonner les renseignements là-dessus, s'il vous plaît?

**LE PRÉSIDENT :**

2005

Donc c'est les mesures, les mesures d'atténuation que l'initiateur a mises en place par rapport au transport, c'est ça que vous voulez? C'est ce qu'il avait présenté, donc, dans sa présentation du projet.

**M. DENIS THERRIEN :**

2010

Oui, est-ce que...

**LE PRÉSIDENT :**

2015

Vous voulez qu'il reprenne, qu'il revienne...

**M. DENIS THERRIEN :**

2020

Est-ce que ça va être officiel ou c'est juste une recommandation qui va être faite au ministère des Transports?

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. – Monsieur Lupien?

2025

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Non, c'est des engagements qu'on prend. C'est des engagements. Ce n'est pas du vent ce qu'on propose, là, c'est vraiment des engagements. Puis oui, vous avez raison, on va... on a des

2030

arrangements avec la Municipalité pour enlever des places de stationnement en avant de l'école, pour les mettre temporairement *no parking*.

2035

Puis aussi, la vitesse va être réduite à 50 km/h sur tout le trajet durant les périodes de transport sur semaine, c'est-à-dire de 8 h 00 à 17 h 00. Puis comme le directeur général l'a mentionné aussi, il va y avoir des panneaux expliquant que la zone change de vitesse puis d'être prudent.

2040

Mais encore, il va y avoir aussi dans la zone scolaire, il va y avoir un brigadier, parce que selon mes dernières discussions avec la Commission scolaire, on a une entente de principe avec eux, là, qui devrait être adoptée par leur comité le 25 juin si tout va bien.

2045

Ils nous ont demandé de mettre un brigadier aux heures de traversée des étudiants, c'est-à-dire que le midi, lorsqu'ils sortent pour dîner. Parce que le matin, on n'a pas besoin d'en mettre, compte tenu que le premier camion, à l'heure qu'il passe, les enfants sont déjà dans les classes. Puis ça va être aussi en fin de journée, où est-ce qu'on va mettre un brigadier pour cette période-là de... d'une vingtaine de minutes, là, où est-ce que les gens circulent.

2050

C'est ce qu'on va faire comme moyen de mitigation. Aussi, la vitesse, la vitesse des camions va être contrôlée par GPS. Ça, c'est facile à faire aujourd'hui avec les technologies qu'on a. Donc on va savoir si on a des récalcitrants dans notre équipe. Il va y avoir des moyens qui vont être pris pour les rencontrer. Il n'y aura pas beaucoup de tolérance de ma part à ce niveau-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2055

OK. C'est bon?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, oui, si vous voulez.

2060

**LE PRÉSIDENT :**

OK. Donc vous voyez, c'est...

**M. DENIS THERRIEN :**

2065

Je vais amplifier là-dessus. C'est qu'à partir des limites de Sorel et de Sainte-Anne-de-Sorel, on tombe sur une ligne pointillée. Si les camions respectent ça, 50 km/h, il n'y a pas de problème, mais il y a toujours des autos...

2070

Parce que là, je pense que vous ne mettrez pas de lignes doubles, là, si j'ai bien compris. Si on ne met pas de ligne double, l'auto qui va s'en venir en arrière du camion, il va vouloir se dépêcher pour dépasser le camion. C'est là qu'il y a un risque potentiel.

2075

Parce que j'ai fait le trajet, là, aux limites de Sainte-Anne aller jusqu'à la rue du Quai, on a 1.9 km de trajet. Là-dessus, il y a déjà des lignes doubles, parce qu'il y a quatre rues qui sont transversales au chemin Chenal-du-Moine. Où est-ce qu'il y a des rues transversales, automatiquement, il y a des lignes doubles, parce qu'on ne peut pas traverser, mais il y a des bouts de... il y a des bouts de route, là, il y a des pointillés, puis c'est là que... c'est là qu'est le danger.

2080

Les camions, ils ne dépasseront pas. Ça me surprendrait bien gros qu'un gars dépasse... qu'un camion dépasse une auto, là. Mais les autos peuvent dépasser, puis c'est là que... qu'est le risque. Parce que si on a des semi-trailers... je ne sais pas combien que ça mesure, un semi-trailer avec la remorque en avant, là, mais ça doit être quand même un bon 60 pieds certain, là. Je ne sais pas la mesure. Mais moi, je vois qu'il y a un risque là. Parce que présentement, j'en vois des autos qui passent devant chez moi, là... Impensable, là, t'sais.

2085

**LE PRÉSIDENT :**

2090

Donc pour ce risque spécifique, vous demandez qu'est-ce que... quelles mesures prévoit l'initiateur?

**M. DENIS THERRIEN :**

2095

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc on va le laisser...

2100 **M. ÉRIC LUPIEN :**

En réalité, je pense qu'on se trompe de place, là. Nous, la limite de vitesse, à partir du stop au village, va être de 30 km/h dans la zone...

2105 **M. DENIS THERRIEN :**

Excuse.

2110 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, oui, je veux juste... laissez-moi aller. Ça va être dans 30 km/h. Après le trente... le 30 km, c'est cette zone-là qui va devenir 50 km/h. Tout ce qui est en avant, on ne touche pas à ça, là. En réalité, les gens, ce qu'ils nous ont mentionné, la Commission scolaire et ainsi que tous les gens que j'ai rencontrés à Sainte-Anne jusqu'à présent, c'était dans la partie scolaire et après, jusqu'au site, qui a été adressée. Le reste, tout le trajet du ministère du Transport, on ne touche pas à ça, là.

2115 **M. DENIS THERRIEN :**

2120 OK. Si j'ai bien compris, ça part du village, de la rue du Quai, aller jusqu'au site.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Exactement. Le restant...

2125 **M. DENIS THERRIEN :**

Et puis la section qui est juste 70 km, là, ça part plus ou moins de la rue Forcier à aller jusqu'à la rue Salvail.

2130 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui.

2135 **M. DENIS THERRIEN :**

Parce que votre site, il est juste juste avant la rue Salvail.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

2140

Tout à fait, vous avez bien raison. C'est tout à fait ça.

**M. DENIS THERRIEN :**

2145

Puis la rue Salvail...

**M. ÉRIC LUPIEN :**

2150

Oui.

**M. DENIS THERRIEN :**

... on commence à avoir des pointillés pour...

2155

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui.

**M. DENIS THERRIEN :**

2160

... ceux qui s'en *allent* vers Sorel et vice versa, fait qu'il y a des lignes doubles.

**LE PRÉSIDENT :**

2165

C'est bon?

**M. DENIS THERRIEN :**

2170

C'est-tu possible de faire une demande au ministère des Transports pour l'autre section? C'est l'autre section qui est encore... même qui est encore plus dangereuse. Il y a un gros risque, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2175 Bien, ça sera possible pour quand vous allez faire votre mémoire, par exemple, vous pouvez faire votre demande dans votre mémoire. Parce qu'en ce moment, vous pourrez faire des propositions que vous avez puisque vous êtes du milieu, vous connaissez très bien l'endroit, vous pourrez dire... vous, de votre point de vue, qu'est-ce que vous trouvez comme une meilleure façon de faire en sorte que ces risques-là qui sont liés à la circulation soient levés...

2180

**M. DENIS THERRIEN :**

Bon, fait que...

2185

**LE PRÉSIDENT :**

... et argumenter, oui.

**M. DENIS THERRIEN :**

2190

Excusez, allez-y.

**LE PRÉSIDENT :**

2195

Non, j'ai fini. Je...

**M. DENIS THERRIEN :**

2200

Faire un mémoire, c'est bien beau, mais ça va prendre comment de temps avant d'avoir des réponses? Le projet va-tu être commencé? Si on arrive dans le milieu du projet puis on arrive avec une modification X?

**LE PRÉSIDENT :**

2205

Oui, mais parce que quand vous faites le mémoire, de toutes les façons, ce que vous proposez rentre dans le rapport du BAPE qui va être envoyé au ministre. Donc tout ce que vous avez dit, les questions qui ont été posées, tout ça, bien, comme on vous a dit, si ça participe à la réflexion et que ça fait avancer aussi l'analyse de la Commission, c'est ce qui se dit, donc quand vous faites aussi votre mémoire, ça rentre dans les opinions que vous avez exprimées.

2210

C'est pourquoi c'est bien que ces choses-là, quand vous avez des propositions, que vous les clarifiez aussi, tel que vous avez dit maintenant. Mais dans votre mémoire, ce serait intéressant d'argumenter et de démontrer pourquoi est-ce que vous pensez que ça va être la meilleure façon de régler les questions de sécurité à ce niveau-là.

2215

**M. DENIS THERRIEN :**

Parce qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait un accident grave, hein? Il faut protéger les citoyens. Je ne pense pas qu'il y a personne qui veuille frapper du monde, là, je ne pense pas, mais des fois, il y a des gens qui sont pressés, ils sont inconscients puis... Ça peut être des gens qui viennent de l'extérieur, qui ne savent pas, là, qu'est-ce qui se passe dans le coin. Peut-être que des gens qui sont de la région, ils vont être plus vigilants.

2220

**LE PRÉSIDENT :**

2225

Parfait.

**M. DENIS THERRIEN :**

Mais quelqu'un qui vient de l'extérieur puis il n'est pas au courant, c'est là qu'est... c'est là qu'est le risque, là.

2230

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes le bienvenu, avec le mémoire. Comme ça, quand vous allez revenir nous présenter votre mémoire, bien, on pourra encore, maintenant, nous, à notre tour, vous poser des questions pour avoir des détails sur ce que vous êtes en train de proposer pour les différents acteurs. Merci, monsieur Therrien.

2235

**M. DENIS THERRIEN :**

Merci beaucoup.

2240

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Je vais inviter Elizabeth McGraw pour venir poser ses questions. Et madame Anne-Marie Granger-Godbout va se préparer, avec son équipe, pour le complément d'information à nous donner.

2245

2250 **Mme ELIZABETH McGRAW :**

Rebonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

2255

Bonjour et bienvenue.

**Mme ELIZABETH McGRAW :**

2260

Oui, alors j'ai été mise au courant qu'il y avait une étude en ce moment pour essayer de caractériser pour voir si le phytophthora, c'est un champignon qui s'attaque aux racines et qui étouffent les racines des fraises, des framboises et des bleuets beaucoup aux États-Unis, mais qui s'attaque aussi aux cultures de sapin, s'il est... ils pensent qu'il serait dans la région ici dû aux plaines inondables. Puis ils sont en train de faire des recherches et je me demandais si c'est présent dans la région, est-ce que ça pourrait affecter et détruire une cannebergière comme ça détruit les champs de bleuets, de fraises et de framboises aux États-Unis?

2265

**LE PRÉSIDENT :**

2270

Madame Granger-Godbout, avez-vous des informations sur ce champignon?

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :**

Est-ce qu'on pourrait demander à madame de répéter? Vous parlez de quel...

2275

**Mme ELIZABETH McGRAW :**

Le phytophthora, OK, qui est un champignon qui fait des ravages aux États-Unis dans les petits fruits et qu'on pense qui serait peut-être en cause ici dans... sur une exploitation agricole.

2280

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :**

Je vais passer la parole à madame Jacinthe Leblanc.

2285 **Mme JACINTHE LEBLANC :**

En fait, oui, le phytophthora qui est présent dans la culture de la fraise, ce n'est pas une maladie qu'on retrouve dans la canneberge, donc ce n'est pas transmissible. Non, il n'y a pas de... ce n'est pas un vecteur, en fait, qui *peuvent* affecter les cannebergières.

2290 **Mme ELIZABETH McGRAW :**

2295 D'accord, merci. Puis la deuxième question, c'était aussi pour le MAPAQ. Étant donné la perte de terres agricoles importante en Montérégie, étant donné l'accroissement important de la population en Montérégie, presque peut-être... près de la moitié de la population du Québec et étant donné qu'on essaie d'avoir une économie de proximité, alors de fournir les citoyens en légumes, fruits et tout ce qu'il faut, pourquoi prendre des terres qui sont déjà cultivées, qui pourraient servir à d'autres céréales et d'autres choses, et les transformer et les dénaturer en mettant du sable dessus et qui ne pourra pas servir à autre chose que de la canneberge par la suite?

2300 **LE PRÉSIDENT :**

2305 Bon, bien, j'envoie d'abord la question à madame Granger-Godbout. Peut-être qu'après, j'irais à la MRC pour avoir aussi leur position, peut-être.

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GOUBOUT :**

2310 Parfait. Je vais faire un bout, mais je vous annonce d'avance qu'il y a certains des éléments de réponse qui vont se retrouver dans les compléments que je...

**LE PRÉSIDENT :**

2315 OK.

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GOUBOUT :**

2320 ... que je pensais offrir à la Commission tout à l'heure, là. Vous avez raison, il y a énormément de pression sur le territoire agricole en Montérégie, il faut être vigilant. Peut-être avez-vous entendu qu'il y avait actuellement, en fait, cette année une consultation nationale sur la... le régime de protection du territoire agricole, alors c'est un sujet d'actualité.

2325

Parmi les outils ou les remparts pour protéger notre base territoriale pour faire de l'agriculture, il y en a une qui ressort de façon évidente, c'est celle de valoriser nos terres, les valoriser avec des productions durables et pérennes dans le temps au niveau économique, au niveau évidemment environnemental aussi. Mais dans le fond, une des meilleures façons de protéger nos terres, c'est de les cultiver avec des produits à valeur ajoutée.

2330

Alors ça, c'est notre préoccupation quotidienne, je dirais, au MAPAQ, d'essayer de favoriser, je dirais, la culture puis la protection des terres en les exploitant de façon durable.

**Mme ELIZABETH McGRAW :**

2335

Mais on a des très... on a des agriculteurs ici qui se sont tournés vers le bio et qui font très bien et qui sont des exemples pour d'autres producteurs québécois, et je pense qu'ils pourraient être une source d'inspiration en prenant encore moins de pesticides et d'herbicides et de tout ça que les cannebergières. Et je ne pense pas nécessairement que d'avoir plus de cannebergières au Québec va nous permettre de manger mieux.

2340

**LE PRÉSIDENT :**

Bien... c'est bien. On aura le plaisir d'écouter votre opinion en deuxième partie d'audience et on vous invite vivement à préparer votre mémoire pour être là. Merci.

2345

**Mme ELIZABETH McGRAW :**

Merci beaucoup.

2350

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc si vous êtes prêt, vous pouvez présenter le complément et, après vous, on va recevoir en vidéo madame Sonia Sylvestre.

2355

Après le complément, puisque les questions recourent, on va revenir avec la Municipalité après, justement sur les questions de zonage, parce qu'on sait que le projet va avoir lieu aussi dans une zone dite « de conservation ». On voudrait vérifier avec vous est-ce que les activités qui sont prévues par l'initiateur sont compatibles avec les activités et les mesures que vous avez prises, là, les exemptions et autres. On va le voir avec vous, mais on va écouter d'abord le complément sur les informations qui se recourent quelquefois. Je vous donne la parole.

2360

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GOUBOUT :**

2365 Oui, alors bonjour. Alors premièrement, je voudrais remercier mes collègues qui ont aidé à faire nos devoirs depuis hier soir, là. Il y a certains éléments d'information qui ont été amenés puis on pense important d'apporter des précisions.

2370 Il y a une dame hier, entre autres – puis malheureusement, je n'ai pas noté son nom – qui partageait des préoccupations par rapport à l'autonomie alimentaire et qui présentait des statistiques sur les données d'importation/exportation. On s'est questionnés, on a essayé de voir, dans le fond, la source de ces données-là. Et vraisemblablement, ces données-là sont extraites du profil du secteur horticole 2022 qui est produit par le MAPAQ en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, qui est disponible sur le Web.

2375 Et il y a une nuance importante à apporter, parce que dans... à la page 93 de ce rapport-là, on voit bien, évidemment, l'évolution des importations, des exportations. Puis au niveau des importations, il y a une petite note de bas de page qui indique – puis là, c'est la réalité de compiler des statistiques – qui indique que les statistiques d'importation incluent les canneberges, les myrtilles et tous les petits fruits de type *vaccinium*, c'est-à-dire les bleuets.

2380 Alors là, c'est une... c'est un biais qui est quand même important à prendre en considération. Et c'est normal, dans le fond, quand on parle des importations/exportations, bien, nécessairement, les données sont compilées au service douanier. C'est de pays à pays, alors il y a des biais. Par exemple, tout le commerce interprovincial est difficile à tracer. Alors il faut toujours mettre des mises en garde quand on travaille avec des données comme celles-là.

2385 Alors ça, c'était une précision que je voulais apporter, là, que dans le fond, les statistiques que madame apportait hier, bien, incluaient la canneberge mais aussi le bleuet. Alors on pourrait très bien concevoir qu'on importe du bleuet. Possiblement de la canneberge aussi, mais du bleuet aussi. Alors ça, c'était la première précision.

2390 Et d'ailleurs, dans ces données-là, si vous avez... si vous avez la curiosité d'aller voir le profil en question, on voyait bien que, dans le fond, 93 % de la production de canneberges est exportée sous forme transformée, c'est-à-dire que ça peut être congelé ou séché ou autre, mais transformé. Ce qui veut dire que, si 93 % de la production est transformé, ça veut dire qu'il y a de la capacité de transformation. Qui dit « transformation » dit donc « valeur ajoutée ». On n'exporte pas un produit fraîchement récolté, on le travaille, on fait travailler des gens, on crée des emplois.

2400

Et puis là, ce qui m'amène, dans le fond, à l'argument de madame qui questionnait, je dirais, la politique ministérielle. Elle interpellait directement le MAPAQ au niveau de la... d'une politique d'autonomie alimentaire.

2405

Alors là encore, aussi, ça nous a frappés, alors on a fait nos devoirs. Et puis on se référerait à la politique bioalimentaire, qui est une politique, effectivement, qui mène nos actions, qui est une politique gouvernementale, ce qui veut dire que c'est une politique qui interpelle tous les ministères, pas juste le MAPAQ, et qui a comme vision – et je vous la lis, là – qui est de vision qui s'inspire évidemment de la démarche du sommet sur l'alimentation et que... dont la vision est « un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécois et des Québécoises. »

2410

Et puis moi, j'ai envie d'attirer notre attention sur le « ancré dans le territoire », parce que quand on pense à l'autonomie alimentaire... Hier, j'ai fait une petite sortie sur le sirop d'érable, là, puis j'ai dit : « Bien, il faut exceller dans ce dans quoi on est bon, là. » On est un pays, qu'on le voudra ou pas, qui a des conditions d'agriculture, des conditions nordiques.

2415

Alors oui, techniquement... puis au MAPAQ, on reçoit des demandes pour des projets un peu innovateurs, un peu en dehors du cadre, pour produire des figues, produire... On produit – et ça, c'est une évidence – on peut produire des fraises à l'année. On peut aller très loin dans l'autonomie alimentaire, mais tout ça a aussi un coût, un coût énergétique notamment.

2420

Et puis dans le « ancré sur le territoire », il y a aussi cette espèce de volonté là de mettre en valeur des productions dans lesquelles, dans le fond, on est bon. C'est vrai, c'est l'expression que j'avais, mais où on a les conditions climatiques, on a les conditions, puis on est dans un contexte de changement climatique.

2425

Évidemment, il n'y a personne qui a de boule de cristal, si on avait pu prévoir il y a 50 ans ou en serait rendu... puis là, je donne encore l'exemple du sirop d'érable, mais il y a des productions qui n'existaient pas il y a 50 ans et il y a des productions qui existaient il y a 50 ans. Si on donne l'exemple du tabac, qui a fait vivre plusieurs familles, je dirais, il y a 50 ans, mais qui n'existe plus aujourd'hui, on n'est pas à l'abri de changements comme ça.

2430

Alors, puis là, ça va m'amener, après ça, à mon troisième volet de complément d'information concernant les cas de démantèlement. En fait, la perspective, le scénario de démantèlement, c'est sûr que, d'entrée de jeu, comme j'ai dit, il n'y a pas d'exemple de démantèlement de cannebergières au Québec. Et puis on a... t'sais, on s'est un petit peu creusé la tête en se disant : « Bien, qu'est-ce qui arriverait? » Bien, c'est comme... à ce moment-ci, ce n'est pas une option qui est dans notre

2435

champ de vision, parce que c'est un secteur, comme je l'ai dit, qui va relativement bien, qui a une certaine stabilité, qui jouit d'une certaine prospérité.

2440 Mais s'il fallait... puis là, on accepte l'invitation de Monsieur le Président de la Commission de se projeter, de se projeter dans « oui, mais qu'est-ce qui va arriver à la fin? », parce que c'est l'exercice, ici aujourd'hui, alors on a fait cet exercice-là puis on est arrivés à la conclusion qu'il y a quand même plusieurs éléments du territoire qui va être aménagé en cannebergière qui seront toujours propices à l'agriculture, puis il y a différents éléments.

2445 Premièrement, il faut savoir le potentiel agronomique... puis là, je parle beaucoup, mais je vais inviter mes collègues à intervenir puis à compléter au besoin. Le potentiel agronomique va être ajusté, corrigé ou ajusté pour répondre aux besoins de la canneberge. Ça, c'est vrai.

2450 Maintenant, on ne parle pas d'artificialiser des sols, là. Ça reste un sol agricole, et puis on en a des exemples de remise en culture, de superficies qui ont été beaucoup altérées, que ce soit des bancs d'emprunt, des emprises routières, etc., où ça se fait de retravailler le sol, d'y mettre des engrais verts, d'aider, dans le fond, à améliorer la santé des sols.

2455 Donc ce n'est pas des... ce n'est pas l'installation d'une cannebergière qui va hypothéquer à vie le potentiel agronomique du terrain, non. Alors si on se projette dans l'avenir où... Imaginons que la cannebergière s'installe, opère quelques années et doit malheureusement fermer ses portes, bon, évidemment, la première option, on pense qu'elle va être rachetée par un autre producteur qui va continuer à faire de la canneberge. Mais si ce n'est pas le cas, l'acheteur, l'acquéreur pourrait décider de faire différentes choses. Il pourrait décider qu'il ne veut pas les digues, de replacer le terrain.

2460 Le sol d'origine, ce qu'on comprend du projet, c'est que le sol d'origine va être resté là. Il va y avoir eu l'ajout de sable, ça va avoir été bougé, perturbé de toute évidence, mais le sol va être encore là. Il va y avoir eu de la culture végétale... de l'agriculture pendant 10 ans, 30 ans, peu importe, il faudrait voir. Il va y avoir de la vie. Ça va être un sol qui va être vivant.

2470 Après ça, il y aura des travaux pour l'ajuster. Si quelqu'un rachète un verger puis il ne veut pas produire de pommes, bien, il va falloir qu'il travaille son sol, il va falloir qu'il travaille. Alors, je pense que c'est comme ça qu'il faut le voir. Ça va être un sol, une terre agricole, qui va être rachetable par un autre agriculteur.

Puis là où j'ai envie d'aller, c'est de dire, oui, c'est vrai que peut-être que ça ne sera pas simple – puis là je vais inviter mes collègues à compléter – mais il y a différentes options qui vont

2475

s'offrir à un acquéreur et puis il y a des options qu'on ne peut pas voir peut-être dans l'écran radar maintenant, mais qui vont peut-être être intéressantes pour un acquéreur. Je vais donner l'exemple des réservoirs d'eau, les bassins pour retenir l'eau, gérer l'eau. On parle de résilience climatique, là, depuis hier, là. C'est une réalité pour toutes les productions agricoles. Elles vont devoir s'adapter puis trouver une façon de récupérer, gérer l'eau, puis c'est cet exemple-là que je donne.

2480

Puis d'ailleurs, le MAPAQ a actuellement des programmes pour aider les entreprises agricoles à se mettre en place des infrastructures pour gérer l'eau, donc des bassins, construire, agrandir leurs bassins. Là, dans le fond, un acquéreur arriverait sur une terre, oui, perturbée, mais qui a déjà des bassins, qui a déjà des pompes, qui a déjà des installations. Ce n'est pas inintéressant, ça. Alors il y a comme des nuances à apporter là.

2485

Puis après ça, l'autre élément où j'ai envie d'aller, c'est de dire, bien, selon les choix de l'acquéreur, il pourrait décider de retravailler certains bassins, de garder les bassins. Il pourrait techniquement décider aussi de faire des aménagements différents selon les bassins ou de tout uniformiser aussi sa planche de culture.

2490

Alors dans ce contexte-là, les travaux de remise en état, c'est peut-être davantage à l'acquéreur de les choisir, de les déterminer. Et puis donc, dans... dans la perspective où la Commission doit faire des recommandations, qui, en bout de piste, vont peut-être se traduire par des conditions de réalisation du projet, moi j'irais jusqu'à dire que ce n'est peut-être pas opportun de lier le promoteur actuel à des conditions de remise en état précis.

2495

Puis là, je reviens aussi à ce que je disais hier, ce n'est pas dans notre écran radar de penser qu'on part en production agricole en prévoyant une date de fin, là. Mais s'il doit y avoir des conditions pour revaloriser ce territoire-là après la cannebergère, bien, c'est peut-être davantage à l'acquéreur de faire ces choix. Et dans ce contexte-là, on peut penser que le prix de vente va être en conséquence aussi, là.

2500

Mais c'était un petit peu le complément qu'on voulait amener. Moi, j'invite mes collègues, s'il y a des choses que j'ai escamotées...

2505

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon?

2510

**M. GUILLAUME SAUVAGEAU :**

Bien, effectivement, il y a plusieurs éléments qui ont été mentionnés. Moi, entre autres, j'aimerais revenir sur la résilience aux changements climatiques, surtout sur... par rapport à l'aspect de la gestion de l'eau. Ce qu'on s'attend dans le futur, c'est d'avoir à faire face possiblement à des sécheresses peut-être plus longues, plus sévères, on ne le sait pas, mais c'est ce que les projections nous disent.

2515

Bon, qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que la plante pourrait avoir besoin de plus d'eau puis il pourrait en tomber moins pendant ces périodes-là, ce qui mène à un déficit hydrique. Puis ça, c'est vrai pour à peu près n'importe quelle culture, là. Cette réalité-là risque d'arriver avec les changements climatiques.

2520

Par contre, bien, en fait, qu'est-ce qu'on fait pour pallier à ça? Il y a différentes choses, dont l'ajout d'eau par un système d'irrigation. Puis sur cet aspect-là, la cannebergière est quand même assez résiliente parce qu'elle a un système d'irrigation puis elle a des capacités de réserve en eau, ce qui fait qu'elle est capable de passer au travers quand même des bonnes sécheresses. Elle est capable, elle a suffisamment de réserves pour pouvoir, bon, pratiquement irriguer un été complet, là, sans risquer de manquer d'eau. Elle va peut-être manquer d'eau pour ses opérations d'inondation ensuite, là, ça c'est un autre dossier, mais pour garder les plantes en vie, disons, elle a quand même suffisamment d'eau pour affronter une bonne sécheresse.

2525

2530

Mais ensuite, la logique serait vraie aussi pour n'importe quelle culture qu'on voudrait implanter, si jamais on voulait... je vais nommer le bleuet, là, ça ne veut pas dire que c'est ça qu'il faut faire ensuite, là, mais si on voulait implanter du bleuet, bien, il y a déjà des infrastructures en place pour permettre d'irriguer la culture qui sera choisie.

2535

Puis probablement que le réservoir va suffire pour les besoins du terrain en place, mais peut-être pour des voisins aussi. Ça peut même devenir une infrastructure partagée. Là, c'est très hypothétique, là, mais c'est juste pour montrer des... vraiment des avenues possibles, là, de réutilisation des infrastructures et du terrain qui... advenant un démantèlement.

2540

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci pour ces compléments d'information que vous nous avez apportés. Ça nous éclaire grandement. On a une intervenante en vidéo que j'aimerais inviter, Sonia Sylvestre, pour poser ses questions.

2545

**Mme SONIA SYLVESTRE :**

2550 Bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

2555 Oui, bonjour. On vous entend, mais on ne vous voit pas encore.

**Mme SONIA SYLVESTRE :**

Bonjour.

2560 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, on vous voit.

**Mme SONIA SYLVESTRE :**

2565 Ça s'en vient, je pense. Il y a un petit décalage.

**LE PRÉSIDENT :**

2570 Oui, bonjour.

**Mme SONIA SYLVESTRE :**

2575 Bonjour. Bon, une de mes questions consiste... t'sais, il a été beaucoup question de la gestion de l'eau, de toutes les installations des pompes, avec toute la technologie, là, d'encadrement pour la gestion de l'eau.

2580 Mais moi, ce que j'aurais aimé voir puis comprendre, c'est le bilan sur une année, comment va se faire la gestion en janvier, en février, en juin, en juillet, selon les situations normales où des... on n'est pas en catastrophe, là. Comment ça va se passer quand c'est une période de sécheresse puis on est capable d'aller voir au niveau historique un petit peu, là, bon... bien, puis aussi, avec les changements climatiques, là, s'il n'y a pas de pluie pendant x temps, comment la gestion du niveau d'eau du bassin va se faire puis le rejet? Puis t'sais, faire les scénarios : séquence normale, séquence sécheresse, quand il y a une crue qui dure pendant plusieurs semaines puis lorsqu'il va y avoir de très fortes précipitations. Moi, je suis toujours curieuse de savoir le bilan d'eau, sur une

2585

année, va s'opérer comment. C'est ce que j'aurais aimé voir. Oui, hier, il y a eu dans la démonstration, là, où va se rejeter le surplus d'eau, tout ça. Donc c'est ce que j'aurais aimé avoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2590

Merci. Merci pour cette première question, donc je vais me tourner vers monsieur Lupien. Quel serait le bilan de la gestion de l'eau (interférence) périodiquement, selon les scénarios que vous avez...

2595

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, ce que madame parle, on... c'est dans la documentation. Je vais le... Vous permettez que je le *shoote*?

2600

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

2605

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Le bilan des eaux a été fait par un spécialiste à cet égard. Il nous a fait, comme madame mentionne, un bilan moyen, que vous pouvez trouver à la page 11 du rapport de Simon Bonin, qui est le bilan hydrologique pour une année moyenne dans la région de Sorel, qui va prendre en considération l'évapotranspiration.

2610

C'est un rapport scientifique, c'est fait par un ingénieur à ce niveau-là. Mais encore aussi, si elle veut voir un scénario de sécheresse extrême, elle va le trouver, scénario extrême, où est-ce que là on mentionne que si on pogne une année de sécheresse... mais normalement, si on n'*aurait* pas le gros réservoir comme qu'on a, bien, on aurait le droit... pas le droit, on aurait besoin de 13 jours de pompage au fleuve pour maintenir notre niveau d'eau cible.

2615

Mais en temps normal, on devrait avoir de l'eau supplémentaire. Puis c'est de là mes explications d'hier, en disant qu'avec la grosseur du réservoir qu'on a, on a beaucoup de latitude pour garder de l'eau lorsqu'on a des années... des années de pluies importantes ou de précipitations pour faire face à nos années de sécheresse. Puis ça va directement en lien avec ce que les gens du MAPAQ viennent de dire.

2620

2625

C'est que notre ferme est très résiliente face aux changements climatiques, mais encore, on pourrait même aller jusqu'à aider nos voisins si jamais quelqu'un *viendrait* s'installer pour faire de la culture maraîchère, on pourrait aller jusqu'à les aider avec notre système de pompage qui est automatisé à la fine pointe. Donc un marché... un marché supplémentaire pour Fruits des Îles, si on veut.

2630

**Mme SONIA SYLVESTRE :**

Oui. Ça, c'est une autre option. Vous avez parlé de vos bassins. Moi, j'aimerais vous entendre sur ces bassins-là, là, l'étanchéité, la stabilité de ces ouvrages-là. C'est beau d'avoir une retenue d'eau, mais comment vous assurez l'étanchéité pendant la construction, mais aussi comment vous allez vous assurer de la pérennité puis de la... que l'infrastructure va être stable tout au long des années?

2635

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui.

2640

**Mme SONIA SYLVESTRE :**

C'est quoi vos programmes puis comment... En fait, le mode de construction puis votre programme de suivi sur vos installations?

2645

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, c'est une très bonne question. On est parti des éléments de base de tout chantier. Il ne faut pas oublier que je suis un gestionnaire de chantier, hein, j'ai fait la construction de barrages hydroélectriques, supervisé tout ça. On est partis de la même prémisse, c'est-à-dire qu'on a commencé notre projet avec des tests de sol, qui ont été faits par une firme, qui, d'ailleurs, ces résultats-là sont dans l'étude si vous allez... si vous allez fouiller sur le site.

2650

2655

Cette firme-là s'appelle Englobe, ils sont venus faire multiples forages, voir les strates qu'on a. Ensuite de ça, ils ont fait des recommandations de conception, qui ont été données à un ingénieur civil, qui a fait la modélisation, la construction, la validation, qui a appliqué les facteurs de sécurité nécessaires. Donc toute cette démarche scientifique là, vous la retrouvez dans notre étude si... dans tous les documents qu'on a soumis au ministère de l'Environnement. Tout est là.

2660

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci pour vos deux questions. Merci, Monsieur Lupien, pour les réponses, mais vous venez de citer le rapport de... vous avez dit Simon... le rapport de Simon Bonin. Est-ce qu'on parle du rapport qui a été produit sur un projet exploratoire concernant la mesure de la charge polluante à l'exutoire d'une ferme de canneberges conventionnelle?

2665

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Non, ça, c'est...

2670

**LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas ça? Ce n'est pas la même...

2675

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Non, ça c'est des nouveaux documents que je vous ai mis, là, parce que t'sais, il y avait beaucoup de... de questions sur les rejets, donc j'ai mis un rapport qui a été fait à cet égard. Mais il y a un document qui a été déposé, qui s'appelle « Gestion de l'eau », qui est ici, que je montre, là.

2680

**LE PRÉSIDENT :**

OK.

2685

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Lui, il est supposé d'être déposé. S'il ne l'est pas, déposé sur votre site, il y a peut-être une petite erreur de ma part, mais ce document-là... bien, c'est le document de base de tout.

2690

**LE PRÉSIDENT :**

(Inaudible) parfait.

2695 **Mme SONIA SYLVESTRE :**

Mais je m'excuse, dans ma question, il y avait le mode... comment vous allez vous assurer de la pérennité? C'est quoi votre programme...

2700 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Ah, oui, oui, oui.

2705 **Mme SONIA SYLVESTRE :**

... d'entretien de ces ouvrages-là?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

2710 Oui.

**Mme SONIA SYLVESTRE :**

2715 T'sais, c'est comme un barrage, vous l'avez dit tantôt, là, vous avez déjà construit un barrage. Un barrage, on construit ça puis on ne laisse pas ça aller pendant des années. Il y a quand même...

**M. ÉRIC LUPIEN :**

2720 Bon point.

**Mme SONIA SYLVESTRE :**

2725 ... des entretiens. T'sais, surtout la digue qui va être en milieu... qui va être en zone inondable, t'sais, vous allez avoir de l'inondation, là, qui va être au pourtour de votre digue de rétention.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

2730 Tout à fait.

**Mme SONIA SYLVESTRE :**

2735           Donc moi, c'est de savoir comment vous allez entretenir ça? Parce qu'il y a des risques de...  
Un barrage, normalement, l'eau va seulement dans un sens, mais là, vous allez avoir de l'eau qui va venir sens contraire qu'un barrage (inaudible).

**M. ÉRIC LUPIEN :**

2740           Oui, tout à fait. Mais là, je veux juste préciser que ce n'est pas des courants comme qu'on s'imagine dans la rivière Richelieu ou le fleuve. C'est l'eau qui monte tranquillement et qui se retire.

2745           Mais encore, comme qu'on a parlé hier, il va y avoir de la végétalisation tout le tour de ce réservoir-là, parce qu'un petit peu comme tout le monde... bien, comme beaucoup de gens connaissent, plus on met d'arbres et de végétation, on vient renforcer, via leurs racines, la stabilité de nos ouvrages.

2750           Mais encore, notre business, comme toute bonne entreprise, va avoir un plan de maintenance préventive, ce qui veut dire des inspections ponctuelles à chaque fréquence... avec des fréquences. Puis à partir de là, bien, c'est des observations. Puis aussi, ce que je peux mentionner, c'est que sur nos sites, il va y avoir des gens à tous les jours qui vont travailler, donc il va y avoir un visuel en temps et lieu. Aussi, on a des mécanismes de protection, aussi, au niveau de l'instrumentation, qui nous aide à détecter des fuites.

2755           Fait qu'avec toutes ces bonnes pratiques, qui sont les mêmes pratiques dans l'industrie lourde, ce qui veut dire qu'elles sont encore supérieures à ce qu'on trouve normalement dans le milieu agricole, bien, nous, c'est ces mesures-là qui vont être appliquées. On va avoir aussi un bon système de CMMS pour gérer toutes ces requêtes, qui vont être enregistrées dans notre système informatique, mais elles vont être générées selon une fréquence cible. C'est ce qui nous permet d'éviter d'oublier.

**LA COMMISSAIRE :**

2765           J'aurais quelques questions en lien...

**LE PRÉSIDENT :**

              Merci, Madame Sonia Sylvestre. Vous pouvez continuer d'écouter, parce qu'il y a d'autres questions qui vont être posées sur le même sujet.

2770

**LA COMMISSAIRE :**

2775

Effectivement, quelques questions en lien avec les enjeux de sécurité soulevés par madame Sylvestre. Madame Sylvestre a soulevé le fait, étant donné que les installations se trouvent dans la zone inondable, elles peuvent être exposées aux inondations. Elle semblait soulever des préoccupations, là, quant à la pérennité dans ce contexte-là.

2780

Dans l'étude d'impact, vous indiquez que le chemin Chenal-du-Moine agit comme une digue qui empêche le fleuve de déborder directement dans la zone à l'étude. Et là, il y a certaines données qui sont fournies quant à l'élévation, là. Je ne les citerai pas toutes ici.

2785

L'élément de ma question, c'est que les données que vous avez utilisées pour comparer l'élévation du chemin avec l'élévation des crues sont des données qui dataient de 1990. Et je me demandais si des données plus récentes étaient disponibles, compte tenu, bien sûr, des changements climatiques, etc., qui vous permettraient de valider que votre conclusion à l'effet que le chemin Chenal-du-Moine agit comme une digue est toujours valide avec les données d'aujourd'hui.

2790

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Bien, oui. D'ailleurs, si on consulte les documents qui sont disponibles, qui sont mis en ligne par le ministère, on voit très bien que le chemin Chenal-du-Moine ne fait pas partie des zones inondables.

2795

**LA COMMISSAIRE :**

2800

Merci. Ensuite, vous avez également abordé les cas de bris accidentels d'une digue dans l'étude d'impact. Vous indiquez que la position du site dans le bassin versant de la rivière Yamaska permet d'éviter les impacts potentiels sur les résidences à proximité, l'eau s'écoulant naturellement vers la décharge des Vingt et la décharge des Trente.

2805

Étant donné les modifications que vous avez apportées à votre projet dans la plus récente mouture, est-ce que vous êtes encore capable d'arriver à cette conclusion? Et est-ce que vous pouvez nous donner un peu plus de détails sur les modélisations qui ont été faites à ce sujet?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, je vais laisser Audrey en parler, c'est la spécialiste qui a tout fait les modélisations. Et oui, les études ont été refaites en fonction du nouveau modèle.

2810

**Mme AUDREY OUELLET :**

Est-ce que vous m'entendez bien?

2815

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**Mme AUDREY OUELLET :**

2820

Oui, donc c'est ça. Donc oui, on a refait le modèle en fonction... en fonction des nouvelles dimensions du bassin. Ce qu'il faut savoir aussi, là, c'est que l'eau, c'est un niveau. Fait que le bassin en tant que tel, même s'il a augmenté, évidemment, le niveau d'eau... la quantité, là, le volume d'eau en cas de bris a augmenté. Par contre, ce n'est pas l'ensemble du bassin qui va se vider. On parle d'une hauteur d'eau qui est au-delà du terrain zéro, donc du niveau zéro. C'est la hauteur d'eau qui est supérieure, donc qui est retenue par les digues.

2825

On a modélisé avec, encore le même principe, avec une ouverture d'environ quatre mètres de large, donc ce qui est immense, parce qu'en cas de bris, on ne parle pas de... probablement que ça va commencer tranquillement, mais somme toute, on a modélisé avec un bris de 4 mètres de large. On a envoyé de l'eau sur le terrain. Puis les limites étaient similaires, là, il n'y avait pas d'augmentation, il n'y avait pas...

2830

Donc quand on a révisé le tout, étant donné la capacité de laminage de la Baie Lavallière, donc on a modélisé quand le terrain était inondé, on a modélisé quand le terrain n'était pas inondé, on a modélisé quand il était inondé avec de la pluie, donc on a fait plusieurs modélisations. Puis somme toute, les résultats étaient quand même similaires.

2835

Par contre, là, c'est ça, c'est sûr que pour... de façon à être efficace, là, on n'a pas tout exposé... Mais t'sais, c'est ce qu'on dit dans l'étude, là, c'est que les résultats sont similaires, la capacité de laminage. On parle de... on parle d'une superficie de bassin versant qui est en deçà de... une superficie qui est en deçà de 1 % du volume complet du bassin versant de la Baie Lavallière. Donc c'est très minime, l'apport d'eau. Donc à cet effet-là, on est en deçà des marges

2840

2845 de sécurité. Puis même la hauteur d'eau, quand on la... quand on l'augmente, on est en deçà de la  
marge des crues centenaires. Donc à ce moment-là, il n'y avait pas de différence significative entre  
les deux modèles.

**LA COMMISSAIRE :**

2850 Merci. Toujours à ce sujet, vous indiquez qu'un plan d'urgence sera mis en place pour réagir  
au cas d'un bris... de bris d'une digue du bassin principal. Est-ce que le plan d'urgence est déjà en  
cours d'élaboration ou pouvez-vous nous en donner les grandes lignes?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

2855 Bien, le plan d'urgence, ça va être d'aviser la sécurité publique, ce n'est pas compliqué. À  
partir de là, si on a une brèche de 4 mètres qui se fait dans le réservoir – ce qui est un cas très très  
rare et non répertorié au Québec avec toutes les canneberges qu'on a – si c'est ça qui se *produirait*,  
bien, on appellerait, bien entendu, les pompiers, la police et... il n'y a pas d'autres choses à faire à  
2860 ce niveau-là, là.

**LA COMMISSAIRE :**

2865 Bien, merci.

**Mme AUDREY OUELLET :**

2870 Puis si je peux apporter juste un petit complément d'information par rapport à la sécurité  
des ouvrages, là, l'étanchéité aussi, là, il y a une membrane qui... il y a une membrane, c'est ça,  
qui va gérer l'infiltration. Donc tout ça va être... va être prévu pour ne pas justement qu'il y ait de  
mélange d'eau. Parce qu'on parlait justement qu'on était dans la zone inondable, fait que  
contrairement à un barrage, il y a de l'eau des deux bords, là. Mais à ce moment-là, c'est ça, il y a  
une membrane d'étanchéité qui est prévue puis, justement, cette membrane-là aide aussi pour le  
cisaillement, donc il y a plusieurs mesures qui sont prises puis même les digues sont très larges,  
2875 ce qui permet justement une facilité d'entretien, dans ce qu'on a lu de la documentation, là, par  
rapport à la conception.

2880 Donc quand que le bris, on l'a simulé, c'était un très gros trou, parce que, somme toute,  
l'épaisseur des digues fait que... fait que c'est ça. C'était sécuritaire, là. On répond aux coefficients  
de sécurité qui sont prévus, là, de base.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

2885

**Mme SONIA SYLVESTRE :**

En fait, je m'excuse, c'était ça, ma demande au niveau de l'étanchéité. C'était si c'est des membranes ou si c'est de l'argile.

2890

**Mme AUDREY OUELLET :**

Bien, c'est ça, c'est une membrane, là. Je pourrais vous dire le nom... attendez un petit peu, je l'ai.

2895

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Bentofix.

2900

**Mme AUDREY OUELLET :**

Bentofix, voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

2905

C'est bon?

**Mme SONIA SYLVESTRE :**

2910

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Puisqu'on est en train de parler de digue, peut-être qu'on va faire encore un retour à l'étude d'impact qui mentionne que le projet a connu une modification, d'où la question qu'on se pose. On dit que le projet n'entraînera aucune augmentation des risques d'inondation à d'autres éléments dans le secteur ni aucun risque significatif d'érosion.

2915

2920

Donc nous, ce qui nous intéresse, du côté du ministère, le ministère de l'Environnement, comment est-ce que vous évaluez le risque d'inondation et d'érosion par la présence même du bassin?

**Mme ANNIE OUELLET :**

2925

À l'heure actuelle, là, les informations qu'on avait nous permettaient de croire qu'effectivement il n'y a pas d'augmentation significative, là, au niveau de l'érosion de même qu'au niveau de l'inondation, considérant que les niveaux d'eau ne seront pas augmentés, là, de façon importante.

**LE PRÉSIDENT :**

2930

OK. Donc avec l'information qui est rapportée par l'initiateur, pour l'instant, vous êtes d'accord?

**Mme ANNIE OUELLET :**

2935

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2940

OK.

**Mme ANNIE OUELLET :**

2945

Puis par ailleurs, je voulais ajouter un élément concernant la notion d'étanchéité des digues, là. Je voulais rappeler que dans le cas où le gouvernement autorise le projet, dans le cadre des demandes d'autorisation ministérielle qui sont exigées par la suite, l'initiateur doit déposer, là, des plans et devis qui sont signés et scellés par des ingénieurs.

2950

Donc nous, ça nous confirme que les ouvrages sont faits en respectant les règles de l'art, finalement, là, qui s'appliquent à ce type d'ouvrage là. Et normalement, on exige également le dépôt d'un programme d'inspection et d'entretien des ouvrages pour pouvoir s'assurer, là, qu'il va, au fil du temps, être... demeurer conforme et assurer la sécurité.

**LE PRÉSIDENT :**

2955

OK. Normalement, c'est quelque chose que vous exigez.

**Mme ANNIE OUELLET :**

2960

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2965

Mais à quel moment du processus cette exigence-là intervient?

**Mme ANNIE OUELLET :**

On l'exige au niveau de l'autorisation ministérielle. Donc dans le cadre...

2970

**LE PRÉSIDENT :**

OK. En vertu de l'article 22?

**Mme ANNIE OUELLET :**

2975

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2980

OK. Mais est-ce que, avant, puisque vous parlez de plans et devis, est-ce que l'étape où on se trouve, on ne devrait pas avoir un plan et devis préliminaire même si ce n'est pas finalisé? On sait qu'à ce stade, ça ne peut pas être finalisé. Mais est-ce qu'on ne devrait pas déjà avoir une idée de ce...

2985

**Mme ANNIE OUELLET :**

On ne demande pas des plans et devis qui sont faits par les ingénieurs et autres, parce que le projet peut évoluer. On l'a vu, déjà, la conception du projet, là, dans le cadre de l'évaluation environnementale a grandement évolué. C'est l'objectif, aussi, du processus d'évaluation environnementale, donc d'intégrer différentes composantes au projet, différentes préoccupations,

2990

venir modifier le projet pour en arriver à un projet qui, à terme, est acceptable et a beaucoup moins d'enjeux.

2995 Donc c'est pour ça qu'on n'exige pas d'avoir des designs qui sont très avancés au niveau de l'étude d'impact. Il faut avoir une bonne idée. Il faut que, par la suite, ce qui est déposé en autorisation ministérielle soit conforme à ce qui a été autorisé par le gouvernement. Mais pour les fins détails de conception, c'est vraiment au niveau de l'autorisation ministérielle que c'est géré.

3000 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci pour le complément apporté aussi. On m'avait déjà soufflé qu'il fallait que je demande votre avis sur cette question d'étanchéité. Vous-même, vous l'avez fait de façon spontanée, et on vous en remercie.

3005 Bien, on va rester dans... on a noté aussi quelque chose dans les réponses que vous avez déjà abordées quand il y a eu les questions et réponses avec les ministères. Votre étude géotechnique a conclu que les coefficients de sécurité sont jugés acceptables et ont permis d'optimiser la géométrie de la digue. Donc les coefficients de sécurité pour le cas de vidange rapide et pour la pente aval, lorsque le bassin est plein, sont légèrement sous le critère, mais la stabilité est tout de même acceptable.

3010 Le coefficient de sécurité pour la pente amont, lorsque le bassin est vide, est adéquat pour une situation court terme. Ce qu'on voudrait, c'est que vous nous expliquiez simplement ces résultats pour que nous puissions mieux comprendre, en termes d'incidence sur les questions de sécurité ou de rupture des digues, là. Est-ce que c'est possible d'avoir une explication? Ou bien voulez-vous que je reprenne encore? Parce qu'on est allé chercher ça dans le PR5.3.

3015 **M. ÉRIC LUPIEN :**

3020 Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3025 C'est bon? Vous savez de quoi je parle? Donc vous avez...

**M. ÉRIC LUPIEN :**

3030 Oui, je sais exactement de quoi vous parlez, mais là, vous dépassez ma science. À partir de là, moi, j'ai utilisé une firme qui s'appelle Englobe, qui est une firme réputée pour initier... pour donner des données tangibles à un ingénieur qui est spécialisé à cet effet-là, et lui nous a soumis un modèle scellé. Il est déjà scellé, le modèle.

3035 Moi, à la lumière de ce que je connais, j'ai pris la bonne démarche et les bonnes personnes pour faire cette conception-là, des professionnels, et je vais m'appuyer sur ce professionnalisme-là et leur ordre.

**LE PRÉSIDENT :**

3040 Parfait. Vous avez fait beaucoup d'études, comme vous l'avez dit tantôt. Avez-vous fait aussi... est-ce que vous avez une stratigraphie de la zone? On a vu...

**M. ÉRIC LUPIEN :**

3045 Oui, bien, dans le rapport d'Englobe, vous avez ça, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous en avez?

3050 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Dans le rapport d'Englobe, vous voyez...

**LE PRÉSIDENT :**

3055 Dans le rapport, est-ce que vous voyez... Vous l'avez sous la main pour...? Parce que ça va nous donner une idée de... d'avant que votre projet n'intervienne et, possiblement, comment est-ce que cette stratigraphie-là peut être modifiée éventuellement avec la venue de votre projet. Si vous avez l'information, c'est bon; si vous ne l'avez pas (inaudible) en délibéré.

3060

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, je suis en train de chercher, là, voir si je n'ai pas juste le résumé ici. Oui, je les ai. Je peux vous montrer ce que ça a de l'air, là, mais ça a de l'air du chinois pour être bien honnête.

3065

Ça ressemble à ça, les rapports d'Englobe, au fond, de forage, qui montrent toutes les strates qui nous... Ici, ils mentionnent... Je vais le grossir, là, ça doit être petit à l'écran ça, là, là. On va voir ce qu'ils appellent une stratigraphie, où est-ce qu'on va voir l'épaisseur du couvert végétal, le sol naturel, les types de sable à différentes profondeurs, le sable devenant gris avec telle épaisseur. On arrive à un dépôt de till argileux... bien là, c'est tout... tout un plaisir à lire, là. Mais oui, ça a été fait et c'est existant, c'est... Il y a un long rapport.

3070

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Monsieur Lupien. J'ai une... un dernier intervenant pour cet après-midi, avant qu'on prenne... qu'on arrête la séance pour revenir en soirée, que je voudrais inviter. Monsieur Guy Cloutier. Bonjour, bienvenue. Veuillez prendre place pour poser vos questions.

3075

**M. GUY CLOUTIER :**

Moi, c'est juste pour me rassurer plus que pour une question. C'est que le... la digue est grande, le terrain endigué est grand. *Mais que* l'eau monte lors d'inondations, cette eau-là va monter chez nous puis c'est un peu ça que j'ai... À quel rapport elle va monter chez nous?

3080

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lupien?

3085

**Mme AUDREY OUELLET :**

En fait, les modélisations ont été faites, comme je disais, puis il n'y avait pas d'influence sur... sur les inondations, les cas d'inondation actuels. Donc la superficie du bassin en tant que telle est très mince par rapport... est très petite par rapport à la superficie du bassin versant au complet. Donc à ce moment-là, il n'y a pas de variation des cas d'inondation. Donc vous ne devriez pas... vous ne verrez pas de différence à l'endroit des résidents... Vous, c'est une résidence, j'imagine?

3090

3095

**M. GUY CLOUTIER :**

Bien, c'est plus une ferme, là.

3100

**Mme AUDREY OUELLET :**

OK, puis c'est ça, donc principalement, comme vous le savez, l'eau provient de l'arrière du site et non de l'avant, donc c'est ça, c'est à ce moment-là, l'effet en avant, là, n'est pas... n'est pas significative. Vous avez les mêmes limites de zone inondable, là, avec bris, sans bris, avec des puits centenaires... tout a été vérifié de tous bords tous côtés, là.

3105

**M. GUY CLOUTIER :**

Fait que l'eau ne montera pas chez nous plus?

3110

**Mme AUDREY OUELLET :**

L'eau ne montera pas chez vous plus.

3115

**M. GUY CLOUTIER :**

Fait que l'eau qui est supposée être là, elle va disparaître?

3120

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Non.

**Mme AUDREY OUELLET :**

Non, bien, elle ne disparaîtrait pas, là.

3125

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Elle ne disparaîtra pas (inaudible). Mais encore, ce qu'on a dit hier, pour votre information, c'est que la surface globale du bassin du Lac-Saint-Pierre représente 267 millions de mètres carrés, donc la partie de mon territoire, qui représente 125 acres, est minime. C'est comme l'aiguille dans une botte de foin.

3130

3135 Mais encore, l'eau ne disparaîtra pas, pour répondre à votre question. C'est pour ça que, hier, qu'on s'est vantés d'avoir une... d'augmenter la résilience des résidences et des résidents ici par notre capacité d'absorption et d'emmagasiner cette eau-là.

3140 L'eau, s'il arrive des crues importantes qui... Au fond, s'il nous arrive de l'eau chez nous, là, on est heureux de ça. Puis on a une capacité d'ouvrir une entrée pour laisser cette eau-là pénétrer dans nos champs, comme elle le faisait avant, mais encore, ce qu'on rajoute, c'est qu'on a une capacité à emmagasiner l'eau dans un gros réservoir.

3145 Ce qui veut dire que, au final, Fruits des Îles a la capacité d'avoir un impact positif sur la réduction de l'eau. Mais on a la même... pour être hyper transparent, je ne ferai pas baisser le niveau du fleuve d'un pied, là, *mais que* je prenne de l'eau. On s'entend? Mais au moins, je n'aurai pas une contribution négative. Vous comprenez ce que je veux dire?

**M. GUY CLOUTIER :**

3150 Ta réponse me satisfait. Tu vas ouvrir les valves pour que l'eau rentre pour avoir la même... ça, c'est correct.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

3155 Et la pomper (inaudible).

**M. GUY CLOUTIER :**

3160 C'était ça ma... c'était ça mon questionnement.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

Exact. Tu n'auras pas plus d'eau...

3165 **M. GUY CLOUTIER :**

Parce que la zone qui était supposée être inondée, elle ne le sera plus. Fait que l'eau, c'est sûr qu'elle s'en va quelque part, là.

3170 **M. ÉRIC LUPIEN :**

C'est une bonne question, monsieur. C'est une bonne question.

3175 **M. GUY CLOUTIER :**

Merci.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

3180 Très bonne question.

**LE PRÉSIDENT :**

3185 Merci. Alors j'ai une dernière intervenante, qui m'avait échappé, qui est en vidéo. Le registre est fermé pour ce *soir*... pour cet après-midi, pardon. – Donc madame Rébecca Pétrin. Oui?

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

3190 Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour. Vous avez la parole.

3195 **Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

3200 Oui, on vous entend bien.

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

3205 Parfait. On m'a dit hier, je crois que j'avais manqué l'information, mais on m'avait mentionné que le promoteur avait mentionné que son projet serait subventionné à même des fonds publics.

J'aurais aimé savoir, en fait, d'où proviennent ces fonds, puis de quel ordre de grandeur sont-ils? Donc à recevoir ou déjà perçus, là.

3210 **LE PRÉSIDENT :**

OK, bien, on va demander à monsieur Lupien de revenir sur ça. Je pense qu'il avait donné quelques détails hier.

3215 **M. ÉRIC LUPIEN :**

Oui, ça va être la même réponse qu'hier. On a plus de la moitié qui est subventionnée par... pas subventionnée, au fond, c'est des prêts par une banque qui est spécialisée dans l'agriculture au Canada, qui s'appelle Financière Agricole du Canada.

3220

On a le même pendant au Québec, qui est la Financière Agricole du Québec, qui vont combler la moitié de cette... de ce besoin d'argent là en prêt. Donc on va payer de l'intérêt comme tout le monde quand on emprunte de l'argent. On a juste des taux préférentiels puis des... Le prêt... au fond, les prêts sont adaptés avec des congés de remboursement de capitaux les premières années, compte tenu que ça prend trois ans avant d'avoir une récolte, donc c'est bien important.

3225

Ensuite de ça, on a tous les organismes conventionnels. On a Investissement Québec et aussi, on a des investisseurs privés. Et nous aussi, on met de l'argent à l'intérieur de ça. C'est comme ça.

3230

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3235 **Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

Mais avez-vous... (inaudible).

**LE PRÉSIDENT :**

3240

Pardon. C'est votre deuxième question.

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

3245 Bien, non, c'est juste que ma première question, c'était les montants à recevoir et perçus, puis je n'ai pas vraiment reçu de montants. C'était juste un complément.

**M. ÉRIC LUPIEN :**

3250 Bien, les montants, je viens de... OK, si on parle d'un montant de 30 millions, on va avoir la moitié avec FAC, FADQ. On va voir aussi des subventions qui sont là pour l'électrification. On parle d'environ de 2 millions de subvention. À partir de là, c'est facile de comprendre qu'il y a un montant avec Fruits des Îles. – Hein?

3255 **LE PRÉSIDENT :**

Un complément?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

3260 Montant approximatif.

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

3265 Oui, j'ai un complément, bien sûr. Je voudrais revenir sur la question que j'ai posée hier. Donc je m'intéressais beaucoup au marché, en fait, de la cannebergère en activité au Québec. On m'a mentionné qu'aucune de ces cannebergères n'avait été démantelée, démontée.

3270 Mais ma question portait vraiment sur celles qui sont en activité. Donc est-ce que l'ensemble des cannebergères qui ont demandé des permis au Québec sont toujours en activité, donc qui récolte des fruits? Donc je me demande si ça serait possible de déposer à la Commission, en fait, une grille synthèse de l'ensemble des cannebergères en activité et, donc, qui produisent des... une production agricole. Et c'est le... si certaines ne sont plus en activité, mais pas démantelées – parce qu'on a compris qu'il n'y en avait pas de démantelées – peut-être de les spécifier également, là, à la liste.

3275

**LE PRÉSIDENT :**

3280 On va envoyer la question à madame Granger-Godbout. Hier, on avait eu un aperçu de réponse. Vous avez apporté un complément. Maintenant, ce qu'on demande c'est, on va dire, une

sorte de tableau synthèse qui permet de donner le portrait de tout ce qui existe comme cannebergière chez nous.

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :**

3285

Oui, bonjour. Il n'y a pas de problème, on pourra, dans le fond, extraire des données de nos fiches d'enregistrement pour voir, je dirais, un portrait du secteur. Évidemment, sous réserve des informations qui sont confidentielles, bien sûr.

3290

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**Mme ANNE-MARIE GRANGER-GODBOUT :**

3295

Mais je voudrais passer la parole à mon collègue Guillaume, qui voulait peut-être (inaudible) un complément d'information sur la Financière Agricole, là, dans ce que monsieur Lupien (inaudible) tout à l'heure.

3300

**M. GUILLAUME SAUVAGEAU :**

Bon, en réalité, je voulais revenir sur le financement. La Financière Agricole du Québec, son rôle, réellement, c'est de fournir des garanties de prêt. Ils vont analyser le plan d'affaires, ils vont analyser le projet puis ils vont décider de fournir une garantie de prêt. Ils ne font pas de prêt réellement, mais ça permet aux producteurs d'aller voir une banque avec la garantie de prêt puis ça diminue le risque pour la banque, ça facilite l'accès au financement.

3305

Ce n'est pas une subvention, ce n'est pas du financement public non plus, c'est une garantie de prêt. Si jamais l'entreprise fait défaut de paiement, elle fait faillite, bien là, c'est la Financière dans ce cas-là qui pourrait absorber, disons, la perte. Et c'est ça, c'est le principe de la garantie de prêt.

3310

Ensuite, Financement Agricole Canada, bien là, c'est vraiment un organisme au même titre qu'une banque, qui fait du financement. Donc elle fonctionne vraiment selon le principe d'une banque. C'est ça. C'est à peu près ça qu'il y avait à...

3315

**LE PRÉSIDENT :**

OK, c'est bon?

3320

**M. GUILLAUME SAUVAGEAU :**

En fait... Bien, moi, j'avais juste une question sur le tableau à fournir.

3325

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. GUILLAUME SAUVAGEAU :**

3330

Qu'est-ce qu'on veut exactement comme informations? On veut les superficies, on veut les superficies...

**LE PRÉSIDENT :**

3335

Bien, d'abord, le nombre de cannebergières qu'on a.

**M. GUILLAUME SAUVAGEAU :**

3340

OK.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bien, ça, hein? Ensuite...

3345

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

Bien, en fait, si vous permettez, je vais éclaircir ma demande, effectivement. Donc j'aimerais avoir une liste qui recense l'ensemble des cannebergières en activité, donc en production ou en arrêt de production mais non démantelées – ou démantelées si jamais vous en trouvez – et puis, si possible, d'inclure aussi le pourcentage... bien, la superficie des milieux naturels qui a été impactée pour chacun des projets. On apprécierait.

3350

**M. GUILLAUME SAUVAGEAU :**

3355

Bien... bon, il y a différentes choses. Il y a une donnée qu'on est peut-être capable d'avoir via l'Association des producteurs de canneberges. Il y a une donnée qui est les superficies en production, le nombre de producteurs. Ça, c'est facile à avoir.

3360

Fournisse aussi une superficie qui est non productive, ça, c'est pour le... la superficie qui est en implantation ou en rénovation. Fait que ce n'est pas un démantèlement à venir, c'est simplement les cannebergières qui... ou les champs de canneberges qui ne sont pas récoltés encore, fait que ça donne une idée soit de la rénovation ou du taux de croissance, de la croissance à venir, finalement, des superficies.

3365

Par contre, pour... on a parlé des superficies de milieux naturels ou de milieux humides qui ont été attaqués, ça, on n'a pas... je ne pense pas qu'on puisse avoir cette donnée-là. Peut-être le ministère de l'Environnement aurait cette donnée-là, mais là, nous, du côté du MAPAQ, c'est sûr qu'on n'aura pas cette donnée-là. Mais pour les superficies en production, nombre d'entreprises, ça, il n'y a pas de problème.

3370

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci. Oui, le ministère de l'Environnement?

3375

**Mme ANNIE OUELLET :**

Au niveau du ministère de l'Environnement, on a les données pour les pertes de superficie de milieux humides et hydriques, là, dans le cadre des autorisations qui ont été délivrées. C'est une information qu'on pourrait fournir, mais ça exige une certaine extraction dans nos bases de données, là, donc ce ne sera pas possible d'apporter l'information ce soir.

3380

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Merci, Madame Pétrin. Je pense que vous avez fini vos deux questions. Merci. Donc on sera là encore en soirée, donc vous pouvez vous joindre toujours à nous pour venir poser vos questions.

3385

Je disais tantôt que j'aurais peut-être des questions à poser à la Municipalité et puis... et au MRC aussi, à la MRC. On voit... en tout cas, on nous dit qu'on a une portion du site à l'étude qui se trouve dans un zonage de conservation. Et puis nous, ce qu'on voulait savoir, on voudrait que

3390

vous disiez à tout le monde ici que l'activité qui est projetée est vraiment compatible avec les usages qui sont permis dans ce qu'on pourrait appeler des « zones de conservation ».

3395 On peut rappeler certaines activités, hein? On sait que les activités et usages qui sont autorisés dans cette catégorie-là, d'après ce qu'on nous dit, doivent être principalement liés à la protection, à l'observation et à l'interprétation de la nature, et ce, à des fins éducatives, scientifiques et de détente. Donc oui, est-ce que c'est compatible de votre point de vue?

3400 **M. MICHEL BRADNER :**

Écoutez, Monsieur le Président, le règlement présentement de zonage, c'est le numéro 436-2009, OK? On sait que le projet de la canneberge est situé en zone agricole. On peut le voir sur la carte que je partage.

3405 La délimitation par le chemin du Chenal-du-Moine, la ligne verte, tout ce qui est en bas, c'est situé en zone agricole. Au-dessus, entre le chemin et le fleuve, on est en périmètre urbain, dans la zone blanche.

3410 En ce qui concerne le règlement de zonage, bien, la canneberge se trouve... on va le voir dans la carte, elle se trouve dans deux zones. Je pense qu'on peut ici voir l'indication. On a la zone A-218 puis on a la zone ici, en bas, la partie en bas de la canneberge, qui est dans la zone de conservation 242.

3415 Ça signifie quoi au niveau des usages? Ils sont identifiés dans des grilles de spécifications. Pour la zone A-218, on voit dans la ligne 24, on voit que la zone... euh, l'usage agricole sans élevage, c'est-à-dire sans animaux, est autorisé, hein? Aussitôt qu'il y a un astérisque, c'est parce qu'on autorise l'usage. Ça, c'est pour la zone A-218.

3420 En ce qui concerne la zone de conservation, bien, c'est la même chose, on remarque que la ligne 24, que l'agriculture sans élevage, bien, elle est autorisée. Donc le projet est conforme au niveau du règlement de zonage.

3425 Là, c'est sûr, il y a une disposition de l'article qui explique qu'est-ce que l'agriculture sans élevage, bien, c'est qu'il n'y a pas d'animaux. Hein, ce n'est pas une porcherie, ce n'est pas un... C'est tout ce qui est par rapport à la culture du sol...

**LE PRÉSIDENT :**

3430           Juste pour revenir sur la grille.

**M. MICHEL BRADNER :**

3435           Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

Les colonnes représentent quoi?

3440           **M. MICHEL BRADNER :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

3445           Les colonnes représentent quoi? La grille avec astérisques...

**M. MICHEL BRADNER :**

3450           OK, vous avez... Ah, les colonnes, euh... Là, c'est parce que je n'ai pas tout pris la grille, c'est juste l'extrait...

**LE PRÉSIDENT :**

3455           Oui.

**M. MICHEL BRADNER :**

3460           ... qui vient spécifier. En principe, là, il faudrait que j'aie vu la carte, je ne me souviens plus exactement. Vous avez les usages, tous les usages qui sont en lignes. Vous avez le résidentiel, le commercial, ce qui est public, ce qui est récréatif, et vous tombez dans l'agricole. Lorsqu'il est identifié par un astérisque, c'est que c'est... excusez, c'est permis.

3465           Plus bas, on va avoir les normes au niveau du bâtiment, les marges à respecter, ces choses-là, les hauteurs puis les distances par rapport aux lignes de... pour les constructions. Les

3470 lignes, les usages, c'est juste en cas qu'on... les colonnes, en fait, c'est quand on a plusieurs usages qui sont autorisés, bien, on... ils sont mis dans une colonne à part. Comme si vous voyez ici, on a récréatif public, on voit l'astérisque, il est dans la première colonne. Dans la deuxième, on tombe dans la conservation, dans « s1 », puis on tombe dans l'usage aussi « agriculture sans élevage ». Fait que c'est... en fait, c'est lorsqu'on a plusieurs usages qui sont autorisés.

**LE PRÉSIDENT :**

3475 OK.

**M. MICHEL BRADNER :**

3480 Fait qu'ils sont placés dans... l'astérisque est placé dans la colonne. Ça, c'est la grille des spécifications puis, comme je vous disais, bien, définition de l'agriculture sans élevage, c'est tout ce qui est de l'agriculture sans animaux, là, c'est autorisé. On parle de culture de sols, de végétaux, de pépinière, d'apiculture puis de pisciculture.

**LE PRÉSIDENT :**

3485 OK.

**M. MICHEL BRADNER :**

3490 Fait que pour le projet de la canneberge, au niveau de la réglementation de l'urbanisme, là, qui est en vigueur, c'est conforme comme projet.

**LE PRÉSIDENT :**

3495 Merci. J'aimerais bien entendre aussi la MRC, parce que dans la... concernant, il y a eu une résolution qui autorise la demande de dérogation au schéma d'aménagement et de développement de la MRC, une résolution qui date du 7 février 2022, et il est indiqué au service d'urbanisme de préparer, si nécessaire, les amendements aux instruments d'urbanisme pour pouvoir favoriser un peu ce projet-là. Est-ce que les amendements-là ont été apportés? Quels sont-ils, ces amendements qui ont été apportés?

3500

**Mme MYRABELLE CHICOINE :**

3505 À ma connaissance, on n'a pas eu de... de suite à ça réellement. On avait une entente avec... on voulait faire une entente avec Fruits des Îles concernant le projet au niveau du boisé et tout ça, sauf que là, le projet a changé, donc cette entente-là a lieu... n'a pas lieu, finalement, parce qu'il faudrait la refaire ou la repenser. Donc à ce stade-ci, il n'y a pas... il n'y a pas d'éléments nouveaux, là, à ce... à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3510 Bien, donc le projet a changé, ça veut dire que le projet s'est amélioré de manière...

**Mme MYRABELLE CHICOINE :**

3515 Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

3520 ... à ce qu'on n'ait plus besoin de faire ces amendements?

**Mme MYRABELLE CHICOINE :**

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

3525 OK.

**Mme MYRABELLE CHICOINE :**

3530 Si j'ai des compléments d'information plus tard ce soir, je vous le dirai.

**LE PRÉSIDENT :**

3535 Oui. Vous pourrez... vous pourrez apporter ça. OK. Maintenant, on a entendu la réponse qui a été apportée par la Municipalité concernant l'agriculture en zone de conservation. Qu'est-ce que vous en pensez, en matière de compatibilité, de l'activité qui va être faite, là, dans cette zone de conservation? Qu'est-ce que vous en dites?

3540 **Mme MYRABELLE CHICOINE :**

Je vais passer la parole à Emy.

3545 **Mme EMY LAPOINTE :**

Bonjour. En fait, dans les données qu'on avait eues par rapport à l'ancien qu'il y avait il y a... avant-hier, en fait, on avait... en fait, la zone à Sainte-Anne, il y a le noyau de conservation qui passe sur la zone à Saint-Anne, mais près... elle passe principalement dans les zones qui sont de boisés et de milieux humides. Puis le nouveau projet, en fait, indique qu'ils ne passeront plus, ils vont rester... ces milieux-là vont rester intacts, donc il y a encore moins d'impact sur le noyau de conservation.

3550

Mais en fait, ces données-là sont... en fait, font partie de notre PRMN, qui est le Plan régional des milieux naturels, puis il n'est pas encore adopté. On attend, en fait, l'approbation. Donc toutes ces données-là sont flottantes – si je peux dire – puis elles ne sont pas...

3555

**Mme MYRABELLE CHICOINE :**

C'est sous réserve de l'acceptation du ministère de notre plan régional, là.

3560

**Mme EMY LAPOINTE :**

Pour la délimitation de cedit noyau de conservation.

3565

**LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez réagir? Non? Ah, j'avais l'impression que vous vouliez réagir.

3570

C'est bon, de... Je pense qu'on commence à sentir un peu de... un peu de fatigue, donc on va arrêter nos travaux. Il est 16 h 24 à ma montre. On avait prévu arrêter à 16 h 30, donc on va arrêter les travaux.

3575

Je veux remercier l'initiateur du projet pour ses réponses qu'il a apportées à toutes nos préoccupations. Et je voudrais remercier aussi les personnes-ressources pour leur volontariat et l'expertise que vous ne cessez de nous apporter, les compléments d'information, on vous en remercie.

Et merci aussi aux participantes et participants pour votre assiduité à venir clarifier les enjeux et les questions qui vous préoccupent.

3580

Donc nous allons arrêter les travaux pour reprendre à 19 h, donc on sera ici encore à 19 h pour notre ultime séance. Donc s'il reste encore des questions à votre niveau, ça va être le moment, à partir de 19 h, de venir les poser et on tâchera de ne pas faire comme hier pour aller jusqu'à 23 h. Je vous remercie et à tout à l'heure.

3585

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 19 JUIN 2024 À 19 h**

---

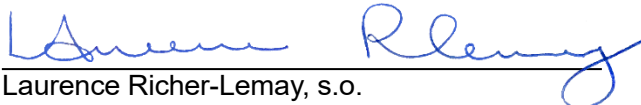
3590

Je soussignée, LAURENCE RICHER-LEMAY, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

3595

ET J'AI SIGNÉ :

3600

  
Laurence Richer-Lemay, s.o.

3605